



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL NORD DE FRANCE  
Société coopérative à capital et personnel variables.  
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.  
440 676 559 R.C.S. Lille Métropole.

# Rapport Financier Semestriel

## 30 juin 2023

[www.ca-norddefrance.fr](http://www.ca-norddefrance.fr)

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2023</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>LA SITUATION ECONOMIQUE</b>	<b>3</b>
1.1.1	Environnement économique et financier global	3
1.1.2	Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	7
1.1.3	Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	8
1.1.4	Les faits marquants	8
<b>1.2</b>	<b>ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>10</b>
1.2.1	Présentation du groupe de la Caisse Régionale	10
1.2.2	Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale	11
1.2.3	Résultat consolidé	12
1.2.4	Bilan consolidé et variations des capitaux propres	13
1.2.5	Activité et résultat des filiales	16
<b>1.3</b>	<b>CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION</b>	<b>16</b>
<b>1.4</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CR</b>	<b>17</b>
1.4.1	Événements postérieurs à la clôture	17
1.4.2	Les perspectives	17
<b>2.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>	<b>18</b>
<b>2.1</b>	<b>INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>	<b>18</b>
<b>2.2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>19</b>
2.2.1	Risques de crédit et de contrepartie	19
2.2.2	Risques financiers	22
2.2.3	Risques opérationnels et risques connexes	26
2.2.4	Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue	29
2.2.5	Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France	33
2.2.6	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	36
<b>2.3</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>39</b>
2.3.1	Risques de crédit	39
2.3.2	Risques de marché	46
2.3.3	Gestion du bilan	46
2.3.4	Risques opérationnels	48
2.3.5	Risques juridiques	50
2.3.6	Risques de non-conformité	50
<b>3.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>51</b>
<b>4.</b>	<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE</b>	<b>107</b>
<b>5.</b>	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>108</b>

# 1. Examen de la situation financière et du résultat 2023

## 1.1 La situation économique

### 1.1.1 Environnement économique et financier global

---

Premier semestre

**Au cours du premier semestre, dans les grandes économies développées, l'inflation a poursuivi son repli tout en restant élevée (notamment l'inflation sous-jacente) et les resserrements monétaires se sont poursuivis. Les ressorts de la reprise post-Covid ont continué de se détendre et les rythmes de croissance se sont infléchis. Si des récessions violentes ont pu être évitées, cela tient notamment aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme d'une épargne privée encore abondante (bien qu'entamée) et de marchés du travail assez résistants.**

#### **Inflation : repli de l'inflation totale, résistance de l'inflation sous-jacente**

Les chaînes de valeur, congestionnées au sortir de la pandémie de covid par le redémarrage très net de la demande face à une offre contrainte, et les marchés de matières premières, bouleversés par la guerre en Ukraine, se sont progressivement normalisés. Les cours des matières premières énergétiques, industrielles et alimentaires mais aussi les coûts de transport se sont affaiblis. A titre d'illustration, fin juin 2023, les prix du pétrole, du minerai de fer, du blé et du fret maritime affichaient des baisses respectives sur un an de près de 34%, 7%, 21% et 50%. Cette désinflation en amont a permis un repli, rapide et largement mécanique, de l'inflation totale.

Aux États-Unis, après le pic de juin 2022 à 9%, la hausse des prix sur un an est passée à 6,4% en décembre puis à 3% en juin ; après avoir atteint un pic à 6,5% en mars 2022, l'inflation sous-jacente s'élève encore à 4,8% en juin. En zone euro, après avoir culminé en octobre 2022 (10,6%), l'inflation s'est repliée à 9,2% en décembre pour se situer à 5,5% en juin. Après avoir atteint un pic de 5,7% en mars 2023, l'inflation sous-jacente ne se replie que très lentement (5,4% en juin). L'inflation sous-jacente résiste en raison de la diffusion des hausses de coûts subies en amont à l'ensemble des prix et du dynamisme de la consommation de services prenant le relais de celle des biens, sans qu'une boucle prix-salaires ne puisse être incriminée malgré la bonne tenue du marché du travail.

#### **Croissance : plus robuste qu'anticipée mais en nette décélération**

Aux **États-Unis**, bien qu'elle n'ait cessé d'être révisée à la hausse, la croissance s'est encore légèrement repliée (en rythme trimestriel annualisé, 2% au premier trimestre contre 2,6% et 3,2%, respectivement, au quatrième et au troisième trimestres 2022). À la vigueur de la consommation (croissance de +4,2% sur le trimestre, et contribution à la croissance de 2,8 points de pourcentage, pp) s'opposent la performance médiocre de l'investissement productif (contribution quasiment nulle) et la poursuite de la contraction de l'investissement résidentiel (-4%, en recul pour le huitième trimestre consécutif soit une chute cumulée de 22% entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2023). Enfin, les variations de stocks ont été le principal frein à la croissance du premier trimestre avec une contribution de -2,1 pp. Cette décélération reflète ainsi le fort mouvement de déstockage et le ralentissement de l'investissement. Si les bénéfices des entreprises chutent fortement pour le deuxième trimestre consécutif, la situation financière des ménages s'améliore : après sept trimestres consécutifs de baisse du pouvoir d'achat, le revenu disponible réel affiche une croissance de 2,9%. Le taux d'épargne (4,3%) se redresse légèrement mais, depuis mi-2021, il est

inférieur à sa moyenne pré-covid (7,9%, 2017-2019). Enfin, le marché du travail résiste au ralentissement : depuis mars 2022, le taux de chômage fluctue entre 3,4% et 3,7% et se situe à 3,6% en juin.

Dans la **zone euro**, le ralentissement est également marqué : la croissance du PIB est ainsi passée (en variation sur un an) de 1,8% au quatrième trimestre 2022 à 1% au premier trimestre 2023. Au cours de celui-ci, l'activité s'est de nouveau repliée de 0,1% (en variation trimestrielle), tirée à la baisse par la croissance allemande (-0,3%) enregistrant également deux trimestres consécutifs de repli. Bien que la demande intérieure ait encore fourni une contribution négative à la croissance (de -0,3 point), celle-ci s'est modérée par rapport au trimestre précédent (-1,2 point). La consommation des ménages a connu un deuxième trimestre de recul (-0,3%), mais moindre qu'au précédent (-1%), l'inflation s'étant assagie par rapport au pic du quatrième trimestre 2022. L'investissement s'est redressé (+0,6%, après -3,5%) mais sa croissance est restée modeste. La contribution positive des échanges extérieurs à la croissance est, une fois de plus, due à un repli plus marqué des importations que des exportations.

La phase d'expansion soutenue donc touche à sa fin, comme le signalent plusieurs indicateurs, notamment dans le secteur manufacturier. Mais l'affaiblissement de l'activité dans l'industrie ne s'est pas encore traduit par une montée des défaillances d'entreprises. Leur nombre reste relativement faible dans l'ensemble de l'économie. Enfin, à 6,5% en mai 2023, le taux de chômage est stable sur un mois mais en léger recul sur un an (6,7% en mai 2022).

En **France**, après un net freinage au second semestre 2022, la croissance a résisté : elle est restée positive en début d'année (0,2% au premier trimestre 2023). Cette apparente robustesse masque cependant la faiblesse de la demande intérieure. Au premier trimestre, si la croissance a été soutenue par l'amélioration des échanges extérieurs, la consommation des ménages n'a pas rebondi. Après s'être contractée au quatrième trimestre 2022, elle s'est révélée seulement stable au premier trimestre 2023 et toujours inférieure à son niveau pré-pandémie. La consommation de biens est en net repli, pénalisée notamment par la consommation de biens alimentaires (l'inflation des biens alimentaires était encore de 13,7% sur un an en juin après avoir atteint 15,9% en mars). L'investissement des ménages s'est également nettement replié pour le troisième trimestre consécutif. Enfin, le resserrement monétaire commence à affecter l'investissement des sociétés non-financières, en recul pour la première fois depuis le troisième trimestre 2021.

### **Poursuite des resserrements monétaires et des hausses de taux d'intérêt**

**Depuis le début de l'année 2022, les banques centrales n'ont cessé d'affirmer la priorité donnée à la lutte contre l'inflation.** La Réserve Fédérale et la BCE se sont ainsi lancées dans des politiques de remontée agressive et déterminée de leurs taux directeurs. Depuis mars 2022 aux Etats-Unis et juillet 2022 dans la zone euro, ils ont ainsi été relevés de respectivement 500 et 400 points de base (pb) pour se situer à 5,25% (borne haute des *fed funds*) et 4% (taux de refinancement) début juillet 2023.

En sympathie avec les resserrements monétaires, les échéances courtes de la courbe des rendements (taux de swap deux ans ou souverains) se sont vigoureusement redressés. En revanche, les rendements sur les échéances longues (taux 10 ans) ont moins « grimé » en raison : de la nature de l'inflation, censée relever plus d'un choc que de l'installation durable sur un rythme plus soutenu ; des craintes de ralentissement ; de la détermination des banques centrales à voir l'inflation converger vers leurs cibles. **Les courbes de taux d'intérêt se sont donc inversées.** En début d'année, pariant sur une reprise vigoureuse en Chine consécutive à l'abandon de la stratégie zéro-covid et tablant sur l'idée d'un « pivot » monétaire proche (fin prochaine de la hausse des taux directeurs suivie rapidement d'une baisse), les marchés actions ont affiché de belles performances.

Ces mouvements ont cependant été brièvement interrompus en mars lorsque le resserrement monétaire américain a fait ses premières victimes bancaires aux États-Unis (la plus emblématique étant la faillite de la Silicon Valley Bank)<sup>1</sup> suivie d'une réplique en Europe provoquée par les déboires de Crédit suisse. Ces deux événements ont remis au premier plan les questions de stabilité financière suscitant un rebond transitoire de l'aversion au risque (baisse des actions et des taux souverains « sans risque », écartement des primes de crédit) et des anticipations d'assouplissement monétaire rapide. Les banques centrales ont cependant réaffirmé la priorité accordée à l'inflation et la nécessité de traiter les sources d'instabilité financière à l'aide d'outils *ad hoc*. La Fed a dévoilé un nouvel instrument de politique monétaire pour aider les banques à faire face à d'éventuels besoins de liquidités<sup>2</sup>. Puis elle a poursuivi, tout comme la BCE, son resserrement monétaire. Après, un mois de mars agité, les marchés sont redevenus plus « sereins ».

Au 30 juin 2023, les taux souverains américains à 2 et 10 ans se situent à 5,0% et 3,9% en hausse d'environ, respectivement, 200 et 80 pb sur un an (+50 et -2 pb sur le premier semestre 2023). Les taux souverains allemands à 2 et 10 ans atteignent 3,2% et 2,4% en hausse de, respectivement, 270 et 100 pb sur un an (+50 et -20 pb sur le premier semestre). Malgré l'arrêt du programme d'achats d'obligations de la BCE dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) et les importantes échéances de TLTRO fin juin, les primes de risque acquittées par les pays *non core* ou *semi core* ne se sont pas écartées, contrairement à ce qui pouvait être craint. Au 30 juin, les *spreads* de la France et de l'Italie se situent autour de 55 et 170 pb contre Bund (soit des baisses respectives d'environ 5 et 35 pb depuis le début de l'année). Par ailleurs, les marchés actions ont affiché de fortes hausses : les indices S&P 500, Eurostoxx 50 et CAC 40 progressent, respectivement, de 16%, 14% et 12% au cours du premier semestre. Au cours de la même période, l'euro (à 1,09 contre dollar) s'est apprécié de 2,2%.

Enfin, le taux du livret A a été relevé de 2% (niveau auquel il était depuis août 2022) à 3% en février 2022. Mi-juillet, il a été décidé de le maintenir à 3% jusque début 2025.

## Perspectives

**Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a mieux absorbé qu'il n'était redouté les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a mieux résisté qu'anticipé. L'inflation sous-jacente également.**

**La décélération de l'activité est néanmoins à l'œuvre comme l'indiquent les enquêtes suggérant un ralentissement mondial généralisé. Développer un scénario de décélération sans effondrement suppose une décreue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.**

## Environnement international

Aux **États-Unis**, des fissures apparaissent : elles se creusent à mesure que les effets répressifs du resserrement monétaire et financier se font sentir. L'investissement résidentiel s'est ainsi déjà fortement ajusté, l'investissement productif devrait à son tour se contracter. Après avoir entamé leur réserve d'épargne

---

<sup>1</sup> Banque régionale spécialisée sur le financement de start-up et d'entreprises de la Tech, des secteurs qui ont rencontré des difficultés à lever des fonds dans un contexte de resserrement monétaire et qui consomment beaucoup de « cash ». Pour faire face aux retraits de ses clients, SVB a dû vendre 21 milliards de dollars d'obligations américaines et enregistré une perte de 1,8 milliard de dollars, les obligations ayant perdu de la valeur sur le marché secondaire en raison de la remontée des taux d'intérêt. Peu capitalisée et faisant face à des moins-values potentielles sur son portefeuille de titres, SVB a lancé une augmentation de capital qui a échoué. Cela a conduit à un « bank run » (retraits massifs de la part de ses clients) auquel la banque n'a pu faire face, précipitant sa faillite. En outre, du fait de sa relativement petite taille, la banque a bénéficié de l'allègement de la réglementation bancaire permise par l'administration Trump : les pertes potentielles et la faible capitalisation de la banque n'avaient donc pas été détectées en amont.

<sup>2</sup> *Facilité de prêts jusqu'à un an en échange de collatéraux (comme des US Treasuries) valorisés non pas à leur valeur de marché mais à leur valeur nominale. Cela supprime le risque de pertes non réalisées qui peuvent se matérialiser brutalement quand une banque est forcée de céder des actifs (comme ce fut le cas avec SVB).*

et recouru au crédit, les consommateurs, qui ont assuré la résistance de la croissance, pourraient se montrer moins confiants et moins prodigues. Si une tenue meilleure qu'anticipé de l'emploi peut autoriser un atterrissage en douceur, le risque d'une récession continue de planer sur le second semestre : une récession modérée qui conduirait la croissance moyenne vers 1,2% en 2023, puis à seulement 0,7% en 2024. Ce ralentissement, finalement naturel, se fonde sur une hypothèse de poursuite du repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui atterrieraient en fin d'année 2023 aux alentours de, respectivement, 3,2% et 3,6%, avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Le risque pesant sur ce scénario est celui d'une inflation plus tenace que prévu conduisant à un scénario monétaire plus agressif qu'anticipé.

Loin de la reprise espérée, la **Chine** peine à retrouver sa dynamique. Une crise de confiance profonde des ménages (crainte du chômage, épargne de précaution) et les turbulences irrésolues du marché immobilier continuent de justifier l'atonie de la demande interne. Celle-ci se traduit par une faiblesse telle de l'inflation que la déflation menace. Or, les autorités chinoises ne peuvent ignorer que la reprise ne tient pas ses promesses mais elles manquent d'outils de relance adaptés, propres à stimuler la consommation. La cible annuelle de croissance que les autorités avaient annoncée « autour de 5% » avec prudence devrait être atteinte (effets de base favorables) mais les doutes portent sur l'aptitude de la Chine à maintenir ce rythme.

### **Zone euro dont France**

Dans la **zone euro**, fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,5% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario retient une croissance modeste, de 0,6% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel. **Le repli (avéré et prévu) du rythme de croissance est assez brutal : il n'est pas annonciateur d'une récession mais, plutôt, d'une « normalisation » des comportements.**

Les facteurs de soutien, à l'appui de ce scénario de normalisation, demeurent. Les défaillances d'entreprises restent, en effet, en nombre encore relativement faible, et circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique) ; le marché du travail est résilient ; la rentabilité des entreprises est « acceptable », les entreprises ayant, dans certains secteurs, restauré leurs marges à la faveur de la hausse des prix. Par ailleurs, le repli attendu de l'inflation devrait limiter l'affaiblissement de l'activité : la consommation bénéficierait de l'amélioration des revenus réels mais aussi de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de ce surplus ait déjà été transformé en actifs immobiliers et financiers non liquides. Enfin, l'investissement hors logement devrait se maintenir grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. **Les risques sont néanmoins majoritairement baissiers** : on peut notamment craindre un durcissement des conditions de crédit (qui pourrait faire basculer la croissance de la normalisation à une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Contrairement à certains pays européens, la **France** a pu éviter une récession technique en début d'année. Mais les moteurs de la croissance se « grippent ». En raison de l'inflation, la consommation des ménages a déjà reculé ; l'augmentation des taux d'intérêt destinée à contrer l'inflation pèse sur l'investissement des ménages et contribuera au ralentissement de l'investissement des sociétés non-financières. La croissance devrait nettement fléchir en 2023 passant de 2,5% en 2022 à 0,6%. En 2024, une lente reprise pourrait s'amorcer et la croissance s'élèverait à 1%.

### **Politique monétaire et taux d'intérêt**

Si l'inflation totale a déjà enregistré une nette baisse, largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient ensuite s'engager lentement sur la voie d'un repli modeste.

Après dix hausses de taux consécutives totalisant 500 points de base, la **Réserve fédérale** a opté en juin pour le statu quo (borne haute de la fourchette des *Fed funds* à 5,25%) tout en indiquant que de nouvelles hausses

pourraient intervenir et en livrant un *dot plot*<sup>3</sup> suggérant un resserrement supplémentaire de 50 points de base (pb), une projection agressive. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb, comme le suggère le marché. Les *Fed Funds* pourraient ainsi atteindre leur pic à l'été (borne haute à 5,50%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La BCE devrait conserver une politique monétaire restrictive, voire très restrictive, au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est trop lente et sa convergence vers la cible loin d'être acquise. La BCE devrait donc remonter ses taux à deux reprises (en juillet et en septembre, portant le taux de dépôt à 4%) tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP ; poursuite du remboursement des TLTRO jusque fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le désancrage des anticipations d'inflation et la sur-réaction des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des *spreads* souverains intra zone euro est limité. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel ; notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025. Les taux américain et allemand à dix ans sont attendus aux alentours de, respectivement, 3,75% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Les *spreads* par rapport au Bund seraient de 65 pb pour la France et 200 pb pour l'Italie fin 2023. Enfin, notre scénario table sur un euro à environ 1,10 dollar fin 2023.

### 1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Au carrefour de l'Europe, la région Hauts de France est un territoire dynamique, avec des infrastructures développées et avec l'un des bassins de consommation les plus riches d'Europe (78 millions de consommateurs et 1500 milliards € de pouvoir d'achat). La région Hauts de France est fortement urbanisée et portée par une métropole à rayonnement européen et un maillage urbain dense. Elle compte plus de 6 millions d'habitants dont plus de 4 millions dans les départements du Nord et du Pas de Calais.

La région Hauts de France contribue à hauteur de 7,2% au PIB national, ce qui en fait la 5ème contributrice. La croissance du territoire est soutenue par des secteurs dynamiques (agriculture, industries agroalimentaires, industrie et services marchands).

Dans un contexte économique et géopolitique de plus en plus en tendu, l'économie régionale résiste. L'emploi salarié progresse légèrement (+0,3% de variation annuelle (T1 2022 vs T1 2023)), avec notamment une progression dans le secteur tertiaire marchand (+0.7%) et l'industrie (+0.7%) contrairement à l'agriculture en baisse (-0.7%). Toutefois, les entreprises se retrouvent fragilisées en conséquence de la crise énergétique, de l'explosion des coûts des matières premières, des difficultés d'approvisionnements, de la hausse des coûts de transport.

Le nombre de défaillances d'entreprises augmente fortement sur un an (+63.8%). Sur le premier trimestre 2023, la région a comptabilisé 3 847 défaillances contre 2 349 à la même période en 2022. En parallèle, le nombre de créations d'entreprises est en recul de 1,1 % sur un an dont 2,9% sur le département du Nord et 3,5% sur le département de la Somme.

---

<sup>3</sup> Diagramme à points : graphique sur lequel figurent les projections de taux directeur de chaque membre du FOMC (Federal Open Market Committee). Les points/projections reflètent ce que chaque membre pense être le niveau approprié du taux des fonds fédéraux à la fin des trois prochaines années et à long terme.

Malgré un taux qui se stabilise sur un an (+0,1 point de pourcentage), la région reste marquée par le chômage avec un taux qui s'élève à 8,7% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 soit le niveau plus haut de France métropolitaine (*source INSEE*).

Au sein du territoire Nord Pas-de-Calais, la Caisse régionale soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation. En étant au service de tous, la Caisse régionale exprime son utilité et sa proximité vis-à-vis de ses clients. Elle est la banque des transitions et accompagne l'ensemble de ses clients et parties prenantes dans les changements sociétaux (digital, environnemental, climatique, alimentaire).

### 1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

---

La Caisse régionale compte 26 900 nouveaux clients depuis le 1<sup>er</sup> janvier et 18 975 nouveaux sociétaires.

Impactée par la hausse des taux, l'activité crédits s'affiche en net retrait (sauf en agriculture), avec 1,5 Mrds€ de nouveaux crédits réalisés sur le semestre (-48% sur un an). Les réalisations de crédits habitat à 648 M€ sont en forte baisse (-56% sur un an), en raison de l'impact négatif du taux d'usure qui peine à refléter les taux de marché et d'une contraction du marché. Sur 12 mois les encours de crédits, à 29,1 Mrds€, sont stables (+0,3%).

L'encours d'épargne, à 36,8 Mrds€, progresse significativement de 5,2% sur 12 mois, en raison de la dynamique de l'épargne réglementée, notamment sur les livrets (+4,6%), et des dépôts à terme (× 5). Cette épargne « plus chère » impacte négativement la marge d'intermédiation.

La dynamique assurances est forte sur le 1<sup>er</sup> semestre, avec un nombre de contrats d'assurance de biens et de personnes en hausse de 4% sur un an.

### 1.1.4 Les faits marquants

---

Les faits marquants de la Caisse régionale pour le premier semestre 2023 sont présentés dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés et dans la note 9 sur les parties liées et principalement :

#### ➤ **FCT Crédit Agricole Habitat**

Au 30/06/2023, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2018 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché, ayant été débouclée par anticipation le 27 avril 2023 pour un montant total de 1,150 milliards d'euros au niveau Groupe.

Au 30 juin 2023, le Crédit Agricole Nord de France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

- Suite à l'acquisition d'un immeuble voisin du siège de la Caisse régionale, la SCI Foch Tenremonde est entrée dans le périmètre de consolidation.

#### ➤ **Parties liées**

#### **Acquisitions**

Crédit Agricole Nord de France a souscrit aux augmentations de capital :



- de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 40 313 milliers d'euros, maintenant sa détention à 4,06% du capital,
- de la SCI Foch Tenremonde pour un montant de 25 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital,
- de la SA Foncière de l'Erable pour un montant de 5 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital et,
- de la SA SEGAM pour un montant de 2 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital.
- de la SA Nord Capital Investissement pour un montant de 13 783 milliers d'euros par réinvestissement de son dividende, et a acquis de nouveaux titres pour un montant de 3 719 milliers d'euros, portant sa détention à 99,63%.

### **Opérations diverses**

La SAS Rue La Boétie a remboursé intégralement les avances accordées par le Crédit Agricole Nord de France à hauteur de 52 811 milliers d'euros, dont 40 313 milliers d'euros ont été capitalisés.

Crédit Agricole Nord de France a accordé une nouvelle avance à la SA Maison et Cités pour 2 119 milliers d'euros.

Le montant des avances consenties à la SA Foncière de l'Erable s'élève à 41 222 milliers d'euros, après la capitalisation des intérêts de 2022 pour 408 milliers d'euros.

### **Caisses Locales**

Au 30 juin 2023, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement 23 337 milliers d'euros et 718 401 milliers d'euros.

### **Produits des participations**

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Nord de France a enregistré les dividendes suivants :

- 63 617 milliers d'euros de la SAS Rue La Boétie (acompte 2023),
- 13 783 milliers d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 5 000 milliers d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 1 500 milliers d'euros de la SAS SACAM Développement,
- 511 milliers d'euros de la SAS SACAM International.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1 632 milliers d'euros de la SCI Euralliance Europe, 1 474 milliers d'euros de la SCI Crystal Europe et 495 milliers d'euros de la SCI Quartz Europe.

## 1.2 Analyse des comptes consolidés

### 1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

---

La Caisse régionale de Crédit agricole Nord de France présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Nord de France a évolué au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 : entrée de la SCI Foch Tenremonde.

Le Groupe est donc constitué :

- De la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- Des 70 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale ;
- Les filiales de la Caisse régionale : Nord Capital Investissement, Square Habitat, Foncière de l'Érable, SCI Euralliance, SCI Quartz Europe, SCI Crystal Europe, le groupe Rossel-La Voix, le Village by CA Nord de France, SCI Foch Tenremonde ;
- Des FCT CA Habitat 2019, 2020 et 2022 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mai 2019, mars 2020 et juin 2022 (Démantèlement du FCT Habitat 2018 au 1<sup>er</sup> semestre 2023).

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale sauf le Groupe Rossel - La Voix qui est consolidé selon la méthode de Mise en Equivalence.

## 1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

La contribution des entités du groupe de la Caisse régionale s'établit comme suit :

En milliers €	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale Nord de France	307 201	90 881	82 344
Caisses locales	9 489	9 185	7 672
FCT CA HABITAT	- 10 685	- 10 685	- 7 861
Nord Capital Investissement	10 208	8 530	8 498
Square Habitat Nord de France	16 638	- 1 073	- 1 050
Foncière de l'Erable	586	192	- 286
SCI Euralliance	997	889	889
SCI Quartz Europe	454	351	351
SCI Crystal Europe	676	534	534
Groupe Rossel - La Voix	-	-	122
Village by CA Nord de France	532	- 509	- 509
SCI Foch Tenremonde	7	- 81	- 81
<b>Total Groupe CR Nord de France</b>	<b>336 103</b>	<b>98 214</b>	<b>90 623</b>

Le pôle bancassurance (Caisse régionale, Caisses locales, FCT CA Habitat) contribue à hauteur de 82,2 M€ dans le résultat net consolidé.

Le résultat de Nord Capital Investissement contribue à hauteur de 8,5 M€, en lien avec la valorisation des titres détenus en portefeuille.

Le résultat du pôle Immobilier s'élève à -1,1 M€ en lien avec le résultat de Square Habitat Nord de France. Le pôle Immobilier intègre la SCI Foch Tenremonde depuis le 30.06.2023 dans le périmètre de consolidation et présente un résultat négatif de -0,1 M€.

Le résultat du pôle Foncière (FDE, SCI Euralliance, SCI Quartz et SCI Crystal Europe) s'élève à 1,5 M€.

Le résultat du Groupe Rossel – La Voix s'élève à 0,1 M€.

Le Village by CA Nord de France, intégré depuis le 31.12.2021 dans le périmètre de consolidation, présente un résultat négatif de -0,5 M€.

### 1.2.3 Résultat consolidé

<i>Montant en K€</i>	juin-23	juin-22	Variations	
			Montants	%
PNB	336 103	402 996	-66 893	-16,6%
Charges générales d'exploitation	-237 889	-227 222	-10 667	4,7%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>98 214</b>	<b>175 774</b>	<b>-77 560</b>	<b>-44,1%</b>
Coût du risque	-1 679	-24 363	22 684	-93,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>96 535</b>	<b>151 411</b>	<b>-54 876</b>	<b>-36,2%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>96 641</b>	<b>151 308</b>	<b>-54 667</b>	<b>-36,1%</b>
Impôt sur les bénéfices	-5 986	-23 097	17 111	-74,1%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>90 655</b>	<b>128 211</b>	<b>-37 556</b>	<b>-29,3%</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>90 623</b>	<b>127 872</b>	<b>-37 249</b>	<b>-29,1%</b>

**Le produit net bancaire consolidé**, à 336,1 M€, est en baisse de 66,9 M€ sur un an. Le PNB des filiales est en baisse de 6,6 M€, en lien avec Nord Capital Investissement et Square Habitat. Le PNB du pôle bancassurance affiche une baisse de 60,3 M€, en lien principalement avec l'évolution du PNB social de la Caisse régionale. Ce dernier est principalement affecté par la hausse des taux qui impacte plus rapidement le coût des ressources que les échéances de crédit majoritairement à taux fixe. En parallèle, le PNB intègre une hausse des dividendes, dont celui de la SAS Rue de la Boétie.

**Les charges générales d'exploitation**, à -237,9 M€, sont en hausse de 10,7 M€, affectées par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et les hausses de salaires.

En conséquence, **le résultat brut d'exploitation** s'établit à 98,2 M€, en baisse de 77,6 M€.

**Le coût du risque** s'établit à -1,7 M€ contre -24,4 M€ en juin 2022, L'évolution favorable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022 s'explique par l'accompagnement anticipé par la Caisse régionale des clients qui ont rencontré des difficultés suite à la crise sanitaire et à la hausse des coûts de l'énergie.

**Les impôts sur les bénéfices**, à -6,0 M€, sont en baisse de 17,1 M€ en lien principalement avec la baisse de la base fiscale de la Caisse régionale, le taux d'impôts courant restant stable à 25,83% ; les impôts différés sont en baisse de 1,8 M€.

**Le Résultat Net Part du Groupe** s'établit à 90,6 M€, en baisse de 37,2 M€ sur un an.

### 1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 40 488 M€, en baisse 0,7% par rapport au 31 décembre 2022.

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	127 077	137 010	-9 933	-7,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	433 279	425 223	8 056	1,9%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	163 435	183 967	-20 532	-11,2%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	269 844	241 256	28 588	11,8%
Instruments dérivés de couverture	380 816	407 904	-27 088	-6,6%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 392 989	2 512 535	-119 546	-4,8%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	57 493	244 497	-187 004	-76,5%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 335 496	2 268 038	67 458	3,0%
Actifs financiers au coût amorti	36 589 664	36 882 974	-293 310	-0,8%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	7 383 093	7 211 245	171 848	2,4%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	28 720 607	29 185 014	-464 407	-1,6%
<i>Titres de dettes</i>	485 964	486 715	-751	-0,2%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-332 331	-363 779	31 448	-8,6%
Actifs d'impôts courants et différés	106 420	85 878	20 542	23,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	382 228	286 881	95 347	33,2%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	33 745	33 745	0	0,0%
Immeubles de placement	154 683	134 089	20 594	15,4%
Immobilisations corporelles	206 881	204 876	2 005	1,0%
Immobilisations incorporelles	11 651	11 067	584	5,3%
Ecarts d'acquisition	1 605	1 605	0	0,0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>40 488 707</b>	<b>40 760 008</b>	<b>-271 301</b>	<b>-0,7%</b>

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	160 773	179 292	-18 519	-10,33%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	160 773	179 292	-18 519	-10,33%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	17 332	15 418	1 914	12,41%
Passifs financiers au coût amorti	34 082 821	34 306 747	-223 926	-0,65%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	22 016 966	23 370 710	-1 353 744	-5,79%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	11 931 952	10 737 164	1 194 788	11,13%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	133 903	198 873	-64 970	-32,67%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0	
Passifs d'impôts courants et différés	5 827	4 690	1 137	24,24%
Comptes de régularisation et passifs divers	939 064	1 027 955	-88 891	-8,65%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	86 913	84 742	2 171	2,56%
Dettes subordonnées	0	0	0	
<b>Total dettes</b>	<b>35 292 730</b>	<b>35 618 844</b>	<b>-326 114</b>	<b>-0,92%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 195 977</b>	<b>5 141 164</b>	<b>54 813</b>	<b>1,07%</b>
Capitaux propres part du Groupe	5 195 062	5 136 158	58 904	1,15%
<i>Capital et réserves liées</i>	1 223 410	1 246 457	-23 047	-1,85%
<i>Réserves consolidées</i>	3 406 878	3 267 092	139 786	4,28%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	474 150	452 838	21 312	4,71%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées</i>			0	
<i>Résultat de l'exercice</i>	90 623	169 770	-79 147	-46,62%
Participations ne donnant pas le contrôle	915	5 006	-4 091	-81,72%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>40 488 707</b>	<b>40 760 008</b>	<b>-271 301</b>	<b>-0,7%</b>

Les variations à l'actif sont expliquées par :

Les **prêts et créances sur la clientèle** qui s'élèvent à 28 720 M€ en baisse de 464 M€ sur six mois en lien avec la diminution des encours de crédits de la Caisse régionale.

La décomposition des prêts et créances par Stages s'établit comme suit :

En K€	30/06/2023			31/12/2022		
	Encours	Provisions	taux de couverture	Encours	Provisions	taux de couverture
Stage 1	26 376 903	-47 397	0,2%	26 977 626	-54 846	0,2%
Stage 2	2 341 423	-168 523	7,2%	2 199 370	-163 718	7,4%
Stage 3	429 576	-211 375	49,2%	440 431	-213 849	48,6%
<b>TOTAL</b>	<b>29 147 902</b>	<b>-427 295</b>	<b>1,5%</b>	<b>29 617 427</b>	<b>-432 413</b>	<b>1,5%</b>

Les **prêts et créances sur établissements de crédit**, à 7 383 M€, sont en hausse sur six mois de 172 M€, en lien avec l'augmentation du compte de dépôt utilisé par la Caisse régionale dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité à 1 mois (ratio LCR), compensée par l'échéance de pensions livrées.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat**, dont les variations de valeur sont inscrites au compte de résultat, s'élevaient à 433 M€, en hausse de 8 M€, en lien principalement avec la valorisation des instruments dérivés et des OPCVM.

Les **actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**, catégorie intégrant les titres de placement qui répondent au test *SPPI (Solely payment of principal and interests – paiement uniquement du principal et des intérêts)*, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations selon la terminologie française, s'élevaient à 2 393 M€, en baisse de 120 M€, principalement en lien avec l'échéance d'obligations (-184 M€) et la variation des titres SAS La Boétie (+115 M€) et SACAM Mutualisation (-54 M€).

Les **actifs d'impôts courants et différés** à 106 M€ progressent de 21 M€, en lien avec les impôts courants de la Caisse régionale.

Les variations au passif sont expliquées par :

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** à 161 M€ sont en baisse de 19 M€, en lien avec la valorisation des swaps enregistrés en juste valeur.

Les **instruments dérivés de couverture**, à 17 M€, sont en hausse de 2 M€, en lien avec la valorisation des swaps de macro-couverture.

Les **dettes envers la clientèle**, à 11 932 M€, sont en hausse de 1 195 M€ en lien avec la progression des dépôts à terme qui compense la baisse des comptes à vue.

Les **dettes envers les établissements de crédit** s'élevaient à 22 017 M€. La baisse de 1 354 M€ s'explique principalement par l'échéance d'opérations de refinancement de la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA, l'échéance de 489 M€ de TLTRO et l'échéance de mises en pension.

Les **dettes représentées par un titre**, à 134 M€, sont en baisse de 65 M€, en lien avec le démantèlement du FCT CAH 2018 (- 66 M€).

Les **passifs d'impôts courant et différés** à 6 M€ progressent de 1 M€, en lien avec la dette d'impôts courants de la Caisse régionale.

Les **comptes de régularisation et passifs divers** s'élevaient à 939 M€, en baisse de 89 M€, liée principalement aux appels de marge reçus.

Les **capitaux propres** s'élevaient à 5 196 M€. La hausse de 59 M€ est expliquée par :

- La variation du résultat (-79 M€) sur le 1<sup>er</sup> semestre.
- La hausse de 140 M€ des réserves consolidées du groupe principalement lié à la mise en réserve d'une partie du résultat de 2022 de la Caisse régionale.

### 1.2.5 Activité et résultat des filiales

Nous aborderons dans ce paragraphe uniquement les filiales significatives (hors Caisses Locales et FCT).

(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Nord Capital Investissement	408		178 953	0,2%
Square Habitat Nord de France	16 185	575	22 135	73,1%
Foncière de l'Erable	115 393	111 062	86 910	132,8%
SCI Quartz Europe	9 468	8 892	401	2361,1%
SCI Crystal Europe	10 940	10 030	584	1873,3%

**Nord Capital Investissement (NCI)** est une société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. NCI accompagne en fonds propres une soixantaine d'entreprises régionales dans leurs opérations de croissance et de transmission. Ces investissements sont réalisés à travers le SCR Nord capital Investissement, 5 FIP et la Société d'investissement REV3 CAPITAL.

La SAS **Square Habitat Nord de France** exerce tous les métiers de gestion immobilière (achat, vente de résidence principale, secondaire ou locative, neuf ou ancien ; location, gestion, syndic de copropriété ; commerces et bureaux). Cinq ans après sa création, la SAS a construit un socle solide pour accompagner ses clients dans leurs besoins immobiliers.

La **Foncière de l'Erable** est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle détient les **SCI Euralliance Europe, Crystal Europe et Quartz Europe**, chacune de ces SCI ayant pour objet l'acquisition, la location et gestion d'un ensemble immobilier à usage de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille.

## 1.3 Capital social et sa rémunération

Le capital de la Caisse régionale Nord de France comprend 17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), représentant 29,11% des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2023.

Dans le cadre du contrat de rachat, confirmé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2023, la Caisse régionale détient au 30 juin 2023 en compte propre 891 464 CCI et 29 682 CCI au titre du contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2023 a autorisé la distribution au titre de l'exercice 2022, d'un dividende de 0,53 euro par titre. Le paiement du dividende a été effectué en numéraire en date du 10 mai 2023.

Durant le premier semestre 2023, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a évolué entre 11,35€ et 17,95€. Au 30 juin 2023, le CCI a clôturé à un cours de 13,12€, en baisse de 20,6% par rapport au cours du 31 décembre 2022.



## **1.4 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR**

### **1.4.1 Événements postérieurs à la clôture**

---

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

### **1.4.2 Les perspectives**

---

La Caisse régionale poursuit son accompagnement des clients du territoire dans un contexte de taux qui devrait se stabiliser sur le 2<sup>nd</sup> semestre. L'activité de financement devrait être supérieure à celle du 1<sup>er</sup> semestre. La remontée des taux d'usure, la stabilisation du taux du livret A et le remboursement des TLTRO (opérations ciblées de refinancement de long terme), qui se poursuivra sur le 2<sup>nd</sup> semestre, auront un impact positif sur la marge d'intermédiation.

## 2. Facteurs de risques et informations prudentielles

### 2.1 Informations prudentielles

#### COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »: <https://communication.ca-norddefrance.fr/publications>

#### Situation au 30 juin 2023

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>3 251 754</b>	<b>3 283 952</b>
dont Instruments de capital et réserves	5 103 070	5 104 646
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 801 677)	(1 773 253)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>3 251 754</b>	<b>3 283 952</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>35 836</b>	<b>37 140</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>3 287 590</b>	<b>3 321 091</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>10 899 966</b>	<b>11 141 650</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>29,83%</b>	<b>29,47%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>29,83%</b>	<b>29,47%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>30,16%</b>	<b>29,81%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>31 892 320</b>	<b>32 599 643</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>10,20%</b>	<b>10,07%</b>

Au 30 juin 2023, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale Nord de France sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Caisse régionale Nord de France compte tenu de sa structure.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque de la Caisse régionale Nord de France et les dispositifs de gestion mis en œuvre. L'information relative à la gestion des risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

### Facteurs de risques liés à la Caisse régionale Nord de France et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Nord de France sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Nord de France considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Nord de France s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

#### 2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

---

##### a. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale Nord de France lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale Nord de France cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale Nord de France est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale Nord de France est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 42,7 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 54,2% sur la clientèle de détail, 14,1% sur les entreprises, 2,8% sur les États et 25,5% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale Nord de France sont de 10,1

milliards d'euros au 30 juin 2023. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 430 millions d'euros.

**b. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale Nord de France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale Nord de France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale Nord de France est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale Nord de France s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces prix ou à leur volatilité (secteur agricole, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France.

Au 30 juin 2023, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 30 001 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 427,5 millions d'euros. Le coût du risque sur encours sur le premier semestre 2023<sup>4</sup> de la Caisse régionale Nord de France de -1,7 M€ ressort à 5 points de base.

**c. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Nord de France**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France.

---

<sup>4</sup> Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque à date d'arrêté auquel est rapporté le montant des encours à date d'arrêté.

Au 30 juin 2023, l'exposition brute de la Caisse régionale Nord de France sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 5 588 millions d'euros (dont 177 millions d'euros en défaut).

**d. La Caisse régionale Nord de France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

Les expositions crédit de la Caisse régionale Nord de France sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle sur son territoire.

À fin juin 2023, la répartition du portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale était la suivante :

- Clientèle de la Banque de Détail : 73,0% soit 22,0 milliards d'euros
- Clientèle des Grandes Entreprises : 18,6% soit 5,6 milliards d'euros
- Clientèle des Etablissements de Crédit et Administration : 8,4% soit 2,5 milliards d'euros

**e. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Nord de France**

La capacité de la Caisse régionale Nord de France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale Nord de France est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des banques commerciales et des clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale Nord de France à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale Nord de France serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale Nord de France ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale Nord de France au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2023, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale Nord de France sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 7 383 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

**f. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où elle exerce ses activités**

La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale Nord de France est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement sur le département du Nord et du Pas de Calais. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale Nord de France est au 30 juin 2023 de 29 660 millions d'euros en France et 399 millions d'euros en autre pays ce qui représente respectivement 98,7% et 1,3 % des expositions ventilées de la Caisse régionale Nord de France sur la période dont 287,5 milliards d'euros sur l'Ukraine / la Russie.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays et régions aurait des répercussions sur la Caisse

régionale Nord de France.

### **g. La Caisse régionale n'exerce pas d'activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale Nord de France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 34,4 millions d'euros au 30 juin 2023.

## 2.2.2 Risques financiers

### **a. Le resserrement rapide de la politique monétaire pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France**

En raison de la forte poussée inflationniste, la BCE a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 400 points de base (pb) en onze mois et a réduit puis mis fin aux réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme (APP) à compter de juillet 2023. Les taux de swap à 2 ans ont ainsi gagné 245 pb en un an (à fin juin 2023) et 415 pb depuis fin 2021, et le taux de swap à 10 ans 80 pb en un an et 280 pb en 18 mois ; la courbe des taux est inversée depuis fin 2022 et ce mouvement s'est accentué en 2023 avec des anticipations d'une politique monétaire plus durablement restrictive et d'un ralentissement sensible de l'économie. Dans le même temps, l'encours de TLTRO, qui procuraient des financements longs à coût réduit aux banques, a baissé de 1 500 Mds€ en un an (-72%).

Ces mouvements entraînent un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti (+0,7% sur un an en mai 2023) et la hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts, au détriment des dépôts à vue peu rémunérés vers les DAT à moins de deux ans et vers les livrets réglementés. Le taux d'intérêt moyen des dépôts a gagné 100 pb en un an (à mai 23), le taux sur les nouveaux DAT < 2ans plus de 300 pb.

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,6%) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (cumulée sur 12 mois) baisse de 11% sur un an (- 27% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux sur encours est lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe. Sur les crédits nouveaux, la hausse est contrainte par le taux de l'usure (+250 pb pour les crédits nouveaux aux sociétés non financières et +170 pb pour les crédits nouveaux aux ménages sur un an).

La BCE devrait continuer à relever ses taux en 2023 et les maintenir pendant plusieurs trimestres tout en poursuivant la réduction de son bilan, ce qui maintient la pression sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, la Caisse régionale Nord de France a vu et pourrait continuer de voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts et hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation reste une préoccupation et un risque majeurs. Même si elle a nettement reflué depuis l'automne 2022, sous l'effet en grande part d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et également du desserrement des contraintes d'approvisionnement, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui se révèle plus résistante et traduit la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants affectés par la guerre en Ukraine à l'ensemble des prix et aux salaires. Le risque d'enclenchement d'une boucle prix-salaire, qui entraînerait une inflation auto-entretenu et un désencrage des anticipations est particulièrement redouté par la BCE. Outre les impacts indirects liés à leurs conséquences sur la politique monétaire et les taux d'intérêt, des pressions inflationnistes plus durables

qu'escompté pourraient avoir des effets directs significatifs sur les charges de la Caisse régionale Nord de France (salaires, achats) et par conséquent sur ses résultats financiers.

#### **b. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Nord de France**

La Caisse régionale Nord de France, au travers de son activité de banque de détail, est exposée aux variations de taux d'intérêts.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse régionale Nord de France sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale Nord de France n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale Nord de France ainsi que sa valeur économique.

##### Analyse en valeur économique

À fin juin 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée<sup>5</sup>, la valeur économique<sup>6</sup> de la Caisse régionale Nord de France serait positivement affectée à hauteur de +82,93 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2023, elle serait négativement affectée à hauteur de -33,42 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

##### Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 25 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets, et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Nord de France est exposée <sup>(2)</sup>, la marge nette d'intérêts la Caisse régionale Nord de France baisserait de - 3 millions d'euros en année 1, - 12 millions d'euros en année 2, - 15 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Nord de France est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Nord de France serait en hausse de + 4 millions d'euros en année 1, + 14 millions d'euros en année 2, et + 17 millions d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et une variation des taux d'intérêts de 50 points de base, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement - 6 millions d'euros, - 21 millions d'euros et - 29 millions d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de + 8 millions d'euros, + 24 millions d'euros et + 32 millions d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées. Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le coefficient de transmission à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 20% (au lieu de 50%). Au passif, en outre, les taux de l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation, et pourrait entraîner un risque de taux.

<sup>5</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

<sup>6</sup> Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc une sensibilité globale aux variations de taux des actifs en stock plus forte que celle des passifs en stock.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse régionale Nord de France pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer (i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, (ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et (iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *Investment Grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale Nord de France pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

### **c. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale Nord de France au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale Nord de France. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Nord de France. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2023, l'encours brut des titres de créances détenus par le Groupe Caisse régionale Nord de France s'élevait à 486 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,2 millions d'euros.

### **d. La Caisse régionale Nord de France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale Nord de France. La Caisse régionale Nord de France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la Caisse régionale Nord de France. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Nord de France peut



être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Nord de France à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2023, la Caisse régionale Nord de France détenait 2 826 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 270 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 163 millions d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 2 393 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

**e. La Caisse régionale Nord de France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Nord de France est incertain, et si la Caisse régionale Nord de France perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale Nord de France s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale Nord de France en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2023, la Caisse régionale Nord de France affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 170,39%<sup>7</sup> supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

**g. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale Nord de France pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, la Caisse régionale Nord de France pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale Nord de France détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale Nord de France pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale Nord de France. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale Nord de France.

---

<sup>7</sup> LCR moyen 12 mois glissants à fin juin 2023

### 2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

---

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de la Caisse régionale Nord de France incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 à 2023, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale Nord de France se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 39,55% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 12,18% des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 36,47% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité 8,62%, la fraude interne 0%, le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes 0,03% et les dommages occasionnés aux actifs physiques 3,15%.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 623 077 milliers d'euros au 30 juin 2023.

#### **a. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques de fraude**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2023, le montant de la fraude avérée pour le périmètre Nord de France s'élève à 23,7 K€.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 710,6 K€ ;
- fraude identitaire et documentaire : - 1 011,2 K€ (reprises) ;
- détournement/vol/escroquerie : 247,6 K€ ;
- PSA/NPAI : 0 K€ ;
- autres fraudes : 76,8K€.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

#### **b. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale Nord de France continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Nord de France est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Nord de France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Nord de France devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Nord de France se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Nord de France en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Nord de France ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Nord de France est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Nord de France a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale Nord de France est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Nord de France pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Nord de France, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale Nord de France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2020 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0.03% des pertes opérationnelles.

**c. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Nord de France pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Nord de France ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale Nord de France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale Nord de France utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale Nord de France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale Nord de France. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale Nord de France pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes

anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Nord de France utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale Nord de France à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2023, la Caisse régionale Nord de France a une exigence de fonds propres prudentiels de 49,85 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, en méthodologie avancée (AMA) basée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et en méthodologie standard (TSA).

**d. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse régionale Nord de France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale Nord de France sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale Nord de France pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse régionale Nord de France est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ou tout autre manquement de la part de ses prestataires tiers. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Nord de France pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale Nord de France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale Nord de France et géré par le service Conformité et Sécurité Financière de la Caisse régionale Nord de France qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

**e. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont la Caisse régionale Nord de France a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 2,3 millions d'euros au 30 juin 2023, versus 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

#### 2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue

---

##### **a. La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Nord de France**

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient être plus négatifs que prévu sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution est particulièrement incertaine, et les risques qu'ils entraînent sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement ;
- Les conditions climatiques, qui conditionnent également ces prix, et des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, qui peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix ;
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à adopter des politiques monétaires encore plus restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale Nord de France mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse régionale Nord de France.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale Nord de France selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2023, les expositions de la Caisse régionale Nord de France aux secteurs considérés comme “sensibles” à l’inflation et à la hausse des taux sont principalement : l’immobilier, l’agroalimentaire, la distribution et les biens de consommation, l’automobile.

**b. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l’avenir, un impact sur la Caisse régionale Nord de France et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l’exercice de ses activités, la Caisse régionale Nord de France est exposée de manière significative à l’évolution des marchés financiers et à l’évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu’à la situation géopolitique mondiale. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Nord de France intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

■ un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Nord de France ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;

■ les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d’intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Nord de France les plus exposées au risque de marché ;

■ la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l’impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;

■ une perturbation économique significative (à l’image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu’elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Nord de France en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d’actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;

■ Plus globalement, des événements de nature géopolitique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l’organisation de l’économie mondiale, d’une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises

■ des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d’importantes perturbations accompagnées d’une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale Nord de France à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s’étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels la Caisse régionale Nord de France a recours, notamment aux *swaps*, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d’entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L’accroissement de l’incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

■ La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu’elle a entraînées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt

prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

■ En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

■ En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de la Caisse régionale Nord de France sur la France est de 132 millions d'euros à fin juin 2023, ce qui représente 72,4 % des expositions de la Caisse régionale Nord de France.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont très fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Nord de France pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

### **c. La Caisse régionale Nord de France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse régionale Nord de France est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale Nord de France doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2023, le ratio de fonds propres de base catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse régionale Nord de France atteint 29,8% et le ratio global phasé 30,2% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre

pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre la Caisse régionale Nord de France est placée sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'amendement A01 de l'URD 2022). En outre, la contribution de la Caisse régionale Nord de France au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, au premier semestre 2023, la contribution de la Caisse régionale Nord de France au Fonds de résolution unique s'élève à 2,9 millions d'euros vs 4,3 millions d'euros au premier semestre 2022 ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale Nord de France), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale Nord de France a notamment été contrainte de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale Nord de France, notamment en obligeant la Caisse régionale Nord de France à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale Nord de France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale Nord de France à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de



changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale Nord de France opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel la Caisse régionale Nord de France est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale Nord de France. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale Nord de France et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Nord de France présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale Nord de France, mais son impact pourrait être très important.

## 2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France

---

### **a. La Caisse régionale Nord de France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale Nord de France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### **b. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Nord de France perçoit sur cette activité.

### **c. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Nord de France**

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Nord de France soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Nord de France. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourrait impacter la Caisse régionale Nord

de France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale Nord de France opère pourrait affecter les activités de la Caisse régionale Nord de France ou entraîner une surimposition de leurs bénéficiaires. Dans une telle situation, la Caisse régionale Nord de France pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France est d'autant plus important.

#### **d. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques environnementaux et sociaux**

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse régionale Nord de France de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, devraient rester marginaux à l'échelle de la Caisse régionale Nord de France. La Caisse régionale Nord de France est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière environnementale. La Caisse régionale Nord de France peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties de la Caisse régionale Nord de France. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, La Caisse régionale Nord de France peut prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Nord de France dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale Nord de France pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Nord de France devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

#### **e. La Caisse régionale Nord de France doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées**

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale Nord de France intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale, augmenter son

coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de la Caisse régionale Nord de France ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'elle émet sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale Nord de France auprès des investisseurs est directement lié à ses *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Crédit Agricole S.A et donc de la Caisse régionale Nord de France. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A et des Caisses régionales. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse régionale Nord de France, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale Nord de France.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables. La Caisse régionale bénéficie des mêmes notations S&P Global Ratings et Moody's.

Les notations extra-financières peuvent également avoir un impact sur l'image de la Caisse régionale Nord de France auprès de ses parties prenantes. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par la Caisse régionale Nord de France.

En 2022, la notation extra-financière de la Caisse régionale Nord de France s'est améliorée auprès de l'agence Ethifinance passant à 71/100.

#### **f. La Caisse régionale Nord de France est confrontée à une forte concurrence**

La Caisse régionale Nord de France est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

En Avril 2023, la part de marché de la Caisse régionale sur la collecte et les crédits s'élève respectivement à 20,1% et 23,8%.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale Nord de France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale Nord de France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au

quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale Nord de France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels elle intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

#### 2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

---

**a. Si l'un des membres du Réseau rencontre des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi"

(*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe « Non Creditor Worse Off than in Liquidation (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2<sup>8</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>9</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie

---

<sup>8</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

<sup>9</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

**b. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB/DRRB2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance des risques ainsi que l'appétence au risque sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2022, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (cf. partie 5.3).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de prix), les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité - la Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change), les risques opérationnels, les risques juridiques, ainsi que les risques de non-conformité.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2023 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

### 2.3.1 Risques de crédit

---

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2022 dans la partie 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2023.

#### I. Exposition et concentration

##### I.1. Exposition au risque de crédit

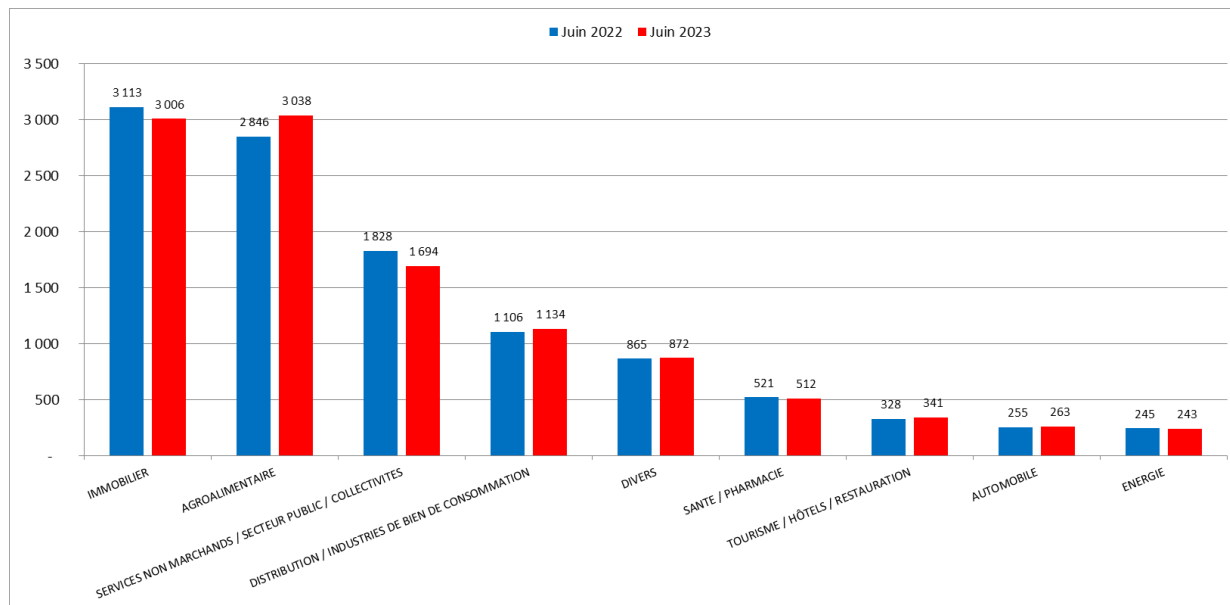
Au 30 juin 2023, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 33,3 milliards d'euros contre 34,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une baisse de 3,9% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 449 millions à fin juin contre 458 millions au 31 décembre 2022.

## I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux en EAD (*Exposition au moment du défaut : engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan*), sur la Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles, soit 12 092 Millions d'euros au 30 juin 2023 contre 12 043 Millions d'euros au 30 juin 2022.

### Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Au 30 Juin 2023, la diversification par filière économique se répartit de la manière suivante :



EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)  
Périmètre : Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles

La hiérarchie des principales filières, couvrant 92% de notre portefeuille, a évolué sur l'année glissante. La filière Agroalimentaire présentant désormais un EAD légèrement supérieur à celui de la filière Immobilier.

### Exposition des prêts et créances

Au 30 juin 2023, l'encours des prêts et créances dépréciés sur la clientèle (Stage 3) s'élève à 429,6 M€ contre 440,4 M€ au 31 Décembre 2022 (cf. note 3 des états financiers consolidés).

## **II. Coût du risque**

Le coût du risque de la Caisse régionale et de ses filiales s'établit à -1,7 M€. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

## **III. Application de la norme IFRS 9**

### **1. Evaluation du risque de crédit**

Afin de prendre en compte toute évolution dans la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2023.



## Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2023 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

### Premier scénario : Scénario « central »

Le scénario central, pondéré à 50%, reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en zone euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire.

### Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro :

L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro Covid chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 \$/b et 103 \$/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation en zone euro (indice des prix à la consommation harmonisé – HCPI) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais en contrepartie l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La rentabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se repli en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins. Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérisse les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

### La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales :

Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux Etats-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accroîtra en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi-2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte de la courbe des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les spreads des pays « semi-core » ou périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative tightening. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe des taux reste inversé et les spreads souverains face au Bund se resserrent légèrement.

### Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, **pondéré à 35%**, intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

#### Déclenchement de la crise :

On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un été 2023 plus chaud et un hiver 2024 plus rigoureux conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

#### Nouveau choc d'inflation :

Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

#### Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique :

Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La rentabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central. La croissance du PIB de la zone euro est quasi-nulle en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négative dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

#### Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation :

La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb. Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souveraines s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation, les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

### Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario, **pondéré à 5%**, on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une moindre concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

**En zone euro**, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

#### **Evolutions financières :**

La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux Bund et swap 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les spreads français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

### Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (stress budgétaire), pondéré à 10%

#### **Nouveau cumul de chocs en 2023 :**

La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les Etats-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux en 2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

#### **Choc inflationniste persistant en 2023 :**

Les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le « central » se répète en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

#### **Faible réponse budgétaire :**

Les Etats européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

### Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme :

La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 3,50 % et refi à 4,00 % fin Juin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et Bund à 2,75%). Les spreads France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (spread OAT Bund à 185 bp et BTP Bund à 360 bp).

### Récession en zone euro en 2023 :

L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts, perturbation des chaînes de valeur et pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (-30% en cumulé) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

### Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec « normalisation » en fin de période.

Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

### Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	
PIB – zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4	
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3	
Taux inflation – zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8	
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1	
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5	
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6	
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,6	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3	

S'agissant de la Caisse Régionale, à fin juin 2023, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 53 % et 47 % des stocks de couverture.

À fin juin 2023, le coût du risque Stage 1/Stage 2 présente une reprise nette de 7M€ tandis que le Stage 3 présente une dotation nette de provisions de 6,9 M€.

### Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2023.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-3,3%	+4,0%	+11,3%	-7,9%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

### Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du Rapport financier annuel 2022) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

## 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL sur l'exercice est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2023.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 97% des corrections de valeurs pour pertes.

### Structure des encours

Les expositions par stage connaissent les évolutions suivantes :

- - 3,6 % sur le stage 1 à rapprocher de la baisse de l'exposition globale ( -2,9 %) conséquence d'une production crédit habitat en baisse dans un contexte de taux très défavorable.
- + 6,5 % sur le stage 2 sans que cette progression ne traduise véritablement une dégradation générale des risques car concentrée sur une contrepartie du secteur agroalimentaire.

En synthèse, les provisions IFRS 9 (crédits et titres) s'élèvent à :

- 86,4 M€ au niveau du FLC contre 85,6 M€ au 31 Décembre 2022
- 146,8 M€ au niveau du FLL contre 154,6 M€ au 31 Décembre 2022

Soit un total de 233,2 M€ contre 240,2 M€ au 31 Décembre 2022 (-3 %), une baisse attribuable d'une part à la baisse de l'EAD global, d'autre part à une politique d'anticipation de déclassements sur le marché des professionnels ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du portefeuille sur certaines filières.

Les Taux de couverture issus de ces provisions sont les suivants :

- 0,2 % sur le Stage 1, stable par rapport au 31/12/2022
- 7,6 % sur le Stage 2 versus 7,9 % au 31/12/2022
- Les encours défaillants (stage 3) ont diminué de -2,5 %.

Leur taux de couverture est de 48,9 % versus 48,1% au 31/12/2022.

### 2.3.2 Risques de marché

---

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés de manière détaillée au sein du rapport financier 2022 dans la partie 5.3.5.

#### Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure des expositions n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2023. La limite globale encadrant le risque de variation de prix selon le stress groupe a été revue à la baisse passant de 100M€ à 80M€.

#### Exposition :

##### I. Stress scenarii

L'impact en stress scenario Groupe au 30 juin 2023 s'élève à -26,8 M€.

##### II. Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2022
CVA	12,2	12,2	17,3	15,4	17,3

##### III. Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2022
Prudent valuation	34,4	28,3	34,4	32,2	28,3
dont au titre des activités de marché	0	0	0	0	0

### 2.3.3 Gestion du bilan

---

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit au sein du rapport financier 2022 dans la partie 5.3.6.

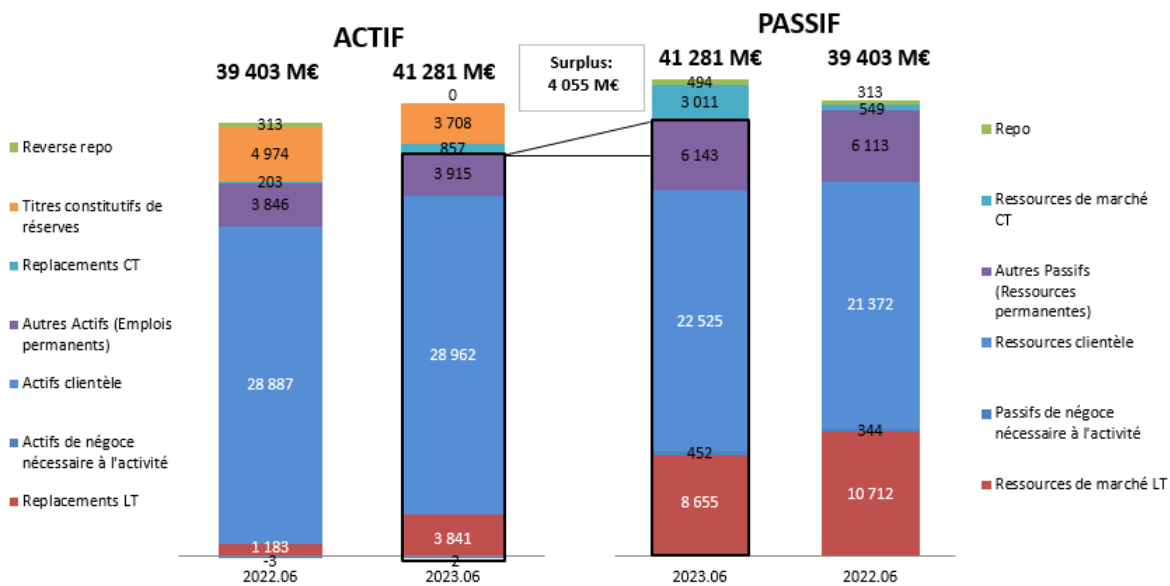
Il n'a pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2023.

#### I. Bilan cash au 30 juin 2023

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse régionale, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé mensuellement.

Le bilan *cash* est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT CA Habitat.

On notera que les « ressources de marché long terme » intègrent les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation). En effet, les opérations de T-LTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle respective à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.



Le bilan cash bancaire de la Caisse régionale, à 41,3 milliards d’euros au 30 juin 2023, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 4,1 milliards d’euros à fin juin 2023.

L’encours total T-LTRO 3 pour la Caisse régionale s’élève à 1,2 milliards d’euros au 30 juin 2023.

L’excédent de 4 055 millions d’euros appelé “position en ressources stables” permet à la Caisse régionale de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisations, ressources long terme et fonds propres).

Le ratio des ressources stables sur emplois stables s’établit à 113,6% au 30 juin 2023.

## II. Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale

Les réserves de liquidité après décote atteignent 3 705 millions d’euros au 30 juin 2023, en baisse sur un an en lien principalement avec le remboursement des T-LTRO.

Dont :

- 3 073 millions d’euros de dépôts auprès des Banques centrales ;
- un portefeuille de titres liquéfiables sur le marché d’un montant de 504 millions d’euros après décote.

La déclinaison des limites du système de gestion et d’encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de la Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

## III. Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l’obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l’EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu’elles disposent d’un encours suffisant d’actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l’hypothèse d’une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

En M€ Moyenne sur 12 mois au 30/06/2023	Caisse régionale Nord de France
COUSSIN DE LIQUIDITE	4 090
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	2 396
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	170,39%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse régionale s'élève à 170,39% à fin juin 2023. Il est supérieur à au seuil réglementaire.

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme. A fin juin 2023, le ratio NSFR de la Caisse régionale est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire.

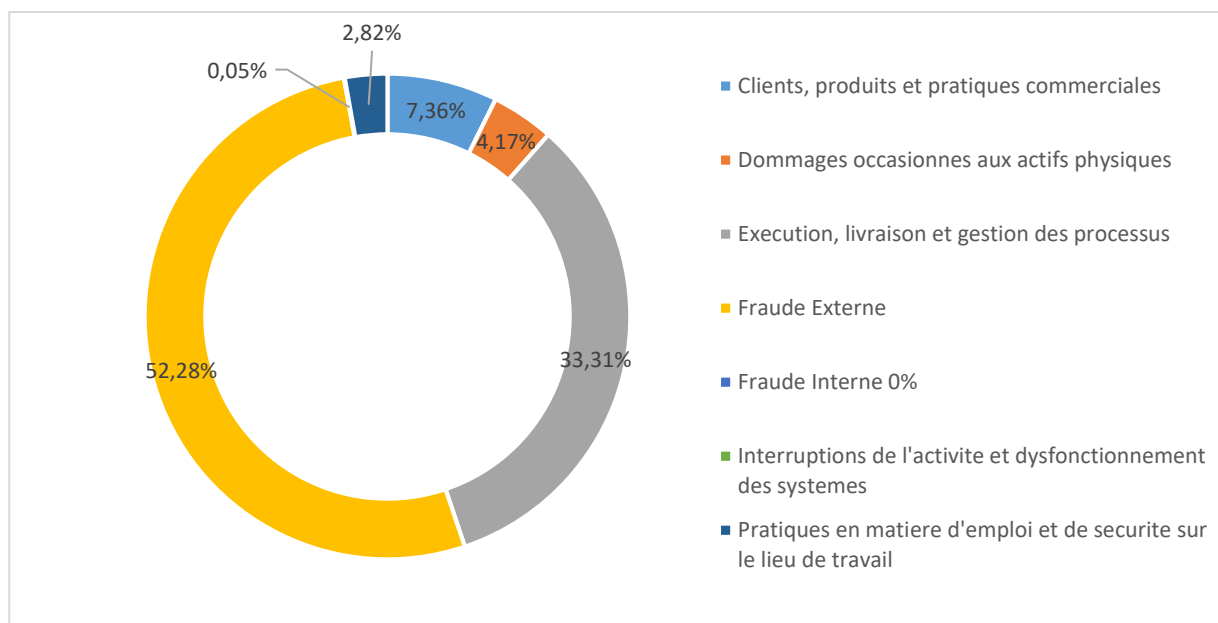
### 2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du rapport financier 2022 dans le chapitre 5.3.7. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2023.

La partie « 5.3.7.III. Exposition » du rapport financier annuel 2022, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

#### REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2021 A 2023)

A noter : pas de pertes collectées sur la fraude interne au 1<sup>er</sup> semestre 2023



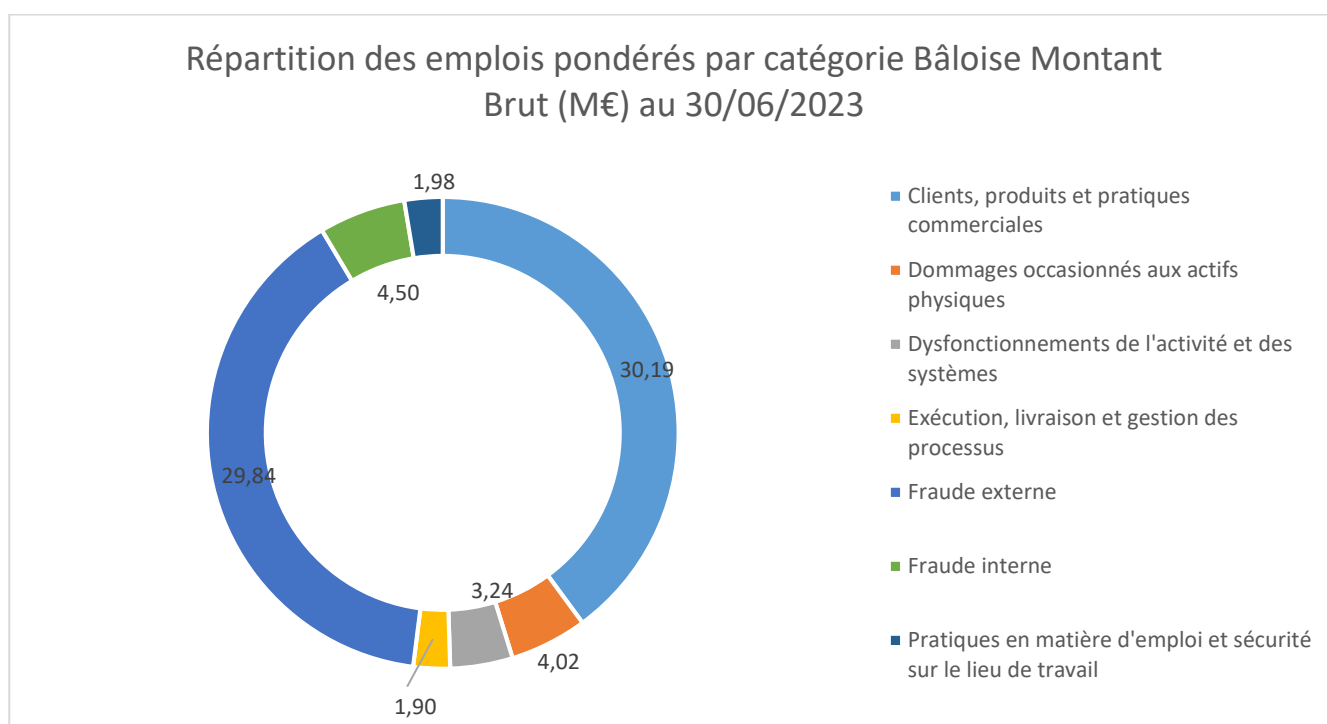
D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale :



- La fraude externe a fait l'objet de reprises de provision liée au risque opérationnel frontière crédit (18 K€ sur la période 2021-23 contre 541 K€ de dotations (fraude documentaire, fausses factures...) et pour le risque opérationnel pur les reprises s'élèvent à 64 K€ contre 1 210 K€ de dotation (Montants comptabilisés sur 2023 : 25 K€ et 757 K€ respectivement)
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...), dont un dossier pour rupture abusive avec un sous-traitant en 2021. Les reprises de provision liées au risque opérationnel frontière crédit sont de 135 K€ sur la période 2021-23 contre 1 806 K€ de dotation dont 744 K€ comptabilisées sur 2023 (fraude documentaire, fausses factures...). Pour le risque opérationnel pur les reprises s'élèvent à 322 K€ contre 788 K€ de dotation (Montants comptabilisés sur 2023 : 59 K€ et 157 K€ respectivement)
- Une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par la décision du conseil de la concurrence qui a estimé que les membres de la commission inter-réseau s'étaient entendu pour fixer les règles financières des commissions EIC et s'analyserait comme une entente horizontale sur les prix en 2021 (dotation 2 Millions) et un défaut de conseil financement d'une unité de méthanisation (2020) Les reprises de provision liée au risque opérationnel frontière crédit sont de 8 K€ sur la période 2021-23 contre 161 K€ de dotation dont 13 K€ comptabilisées sur 2023 (fraude documentaire, fausses factures...). Pour le risque opérationnel pur les reprises s'élèvent à 43 K€ contre 310 K€ de dotation (Montants comptabilisés sur 2023 : 9 K€ de reprise et pas de dotation).
- La catégorie Fraude interne n'enregistre pas d'incident au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- La catégorie Dommages occasionnés aux actifs physiques ne comporte pas d'événement exceptionnel justifiant une provision.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du groupe Crédit Agricole au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

#### REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (30/06/2023)



### 2.3.5 Risques juridiques

---

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2023 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Nord de France ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.7 des états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 10 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 197,2 M€. Le Tribunal Judiciaire de Grande Instance d'Amiens dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

### 2.3.6 Risques de non-conformité

---

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel 2022 en partie 5.3.9 et ne présentent pas d'évolution significative sur le semestre.

### 3. Comptes consolidés

## **COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES** **AU 30 JUIN 2023**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel  
Nord de France en date du 27 juillet 2023.

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL</b> .....	<b>54</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	<b>54</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> .....	<b>56</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	<b>56</b>
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	<b>57</b>
BILAN ACTIF.....	<b>58</b>
BILAN PASSIF .....	<b>59</b>
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	<b>60</b>
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	<b>62</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES</b> .....	<b>64</b>
<b>1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES</b> .....	<b>64</b>
<b>2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</b> .....	<b>65</b>
2.1 Principales opérations de structure .....	65
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023 .....	65
2.3 Autres événements significatifs de la période .....	65
<b>3 RISQUE DE CREDIT ET OPERATIONS DE COUVERTURE</b> .....	<b>67</b>
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période .....	67
3.2 Expositions au risque souverain.....	74
3.3 Comptabilité de couverture .....	75
<b>4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>77</b>
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	77
4.2 Produits et charges de commissions.....	78
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	78
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	79
4.5 Produits (charges) nets des autres activités .....	79
4.6 Charges générales d'exploitation.....	80
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	80
4.8 Coût du risque.....	81
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	81
4.10 Impôts .....	82
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	83
<b>5 INFORMATIONS SECTORIELLES</b> .....	<b>84</b>
<b>6 NOTES RELATIVES AU BILAN</b> .....	<b>85</b>
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	85
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	86

6.3	Actifs financiers au coût amorti .....	87
6.4	Passifs financiers au coût amorti .....	88
6.5	Immeubles de placement .....	89
6.6	Ecart d'acquisition .....	90
6.7	Provisions.....	90
6.8	Capitaux propres.....	93
<b>7</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES.....</b>	<b>94</b>
<b>8</b>	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES .....</b>	<b>96</b>
8.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	96
8.2	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 .....	99
<b>9</b>	<b>PARTIES LIEES .....</b>	<b>102</b>
<b>10</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2023 .....</b>	<b>103</b>

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

La société tête de groupe est le Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital variable, dont le siège social est à Lille - 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

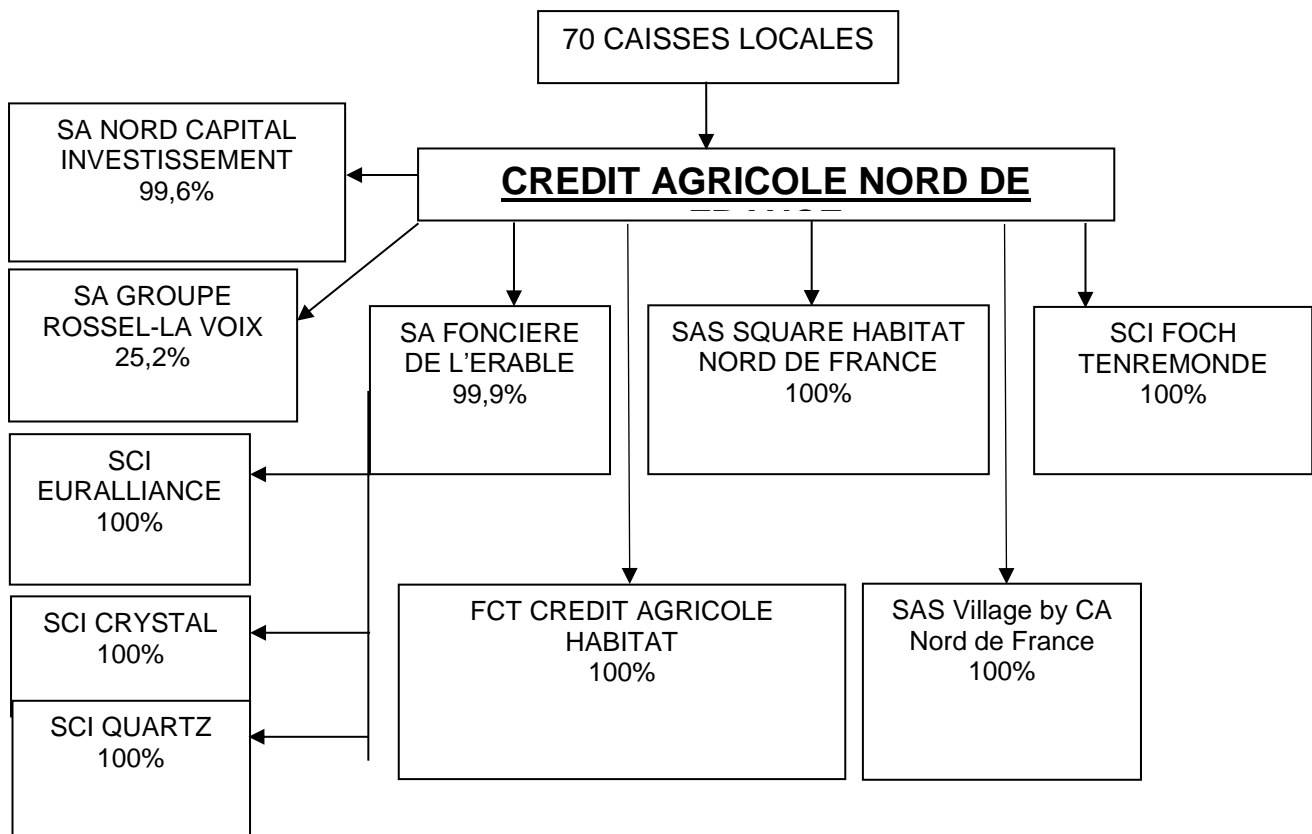
Le groupe Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole. Le Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (FCT Crédit Agricole Habitat, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Square Habitat Nord de France, SA Foncière de l'Erable, SA Groupe Rossel-La Voix, SAS Village by CA Nord de France et SCI Foch Tenremonde).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode d'intégration globale pour les entités sous contrôle exclusif et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Crédit Agricole Nord de France



# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Intérêts et produits assimilés	4.1	444 052	279 139
Intérêts et charges assimilées	4.1	-344 006	-101 905
Commissions (produits)	4.2	169 042	161 388
Commissions (charges)	4.2	-42 950	-40 529
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	18 597	21 648
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		3 756	5 531
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		14 841	16 117
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	68 016	59 638
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>			
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		68 016	59 638
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des activités d'assurance			
Charges afférentes aux activités d'assurance			
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus			
Produits et charges financiers d'assurance			
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance			
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance			
Produits des autres activités	4.5	26 711	28 258
Charges des autres activités	4.5	-3 359	-4 641
<b>Produit net bancaire</b>		<b>336 103</b>	<b>402 996</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	-226 892	-216 674
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-10 997	-10 548
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>98 214</b>	<b>175 774</b>
Coût du risque	4.8	-1 679	-24 363
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>96 535</b>	<b>151 411</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		122	86
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-16	-189
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.6		
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>96 641</b>	<b>151 308</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-5 986	-23 097
Résultat net d'impôts des activités abandonnées			
<b>Résultat net</b>		<b>90 655</b>	<b>128 211</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		32	339
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>90 623</b>	<b>127 872</b>



## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>Résultat net</b>		<b>90 655</b>	<b>128 211</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11		7 816
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	21 037	1 924
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.11		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>21 037</b>	<b>9 740</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>-838</b>	<b>-2 177</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.11</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>20 199</b>	<b>7 563</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	1 501	-5 438
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11		
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables			
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>1 501</b>	<b>-5 438</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>-388</b>	<b>1 406</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.11</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>1 113</b>	<b>-4 032</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>21 312</b>	<b>3 531</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>111 967</b>	<b>131 742</b>
Dont part du Groupe		111 935	131 403
Dont participations ne donnant pas le contrôle		32	339
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	-2 119	-4

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales		127 077	137 010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	433 279	425 223
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		163 435	183 967
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		269 844	241 256
Instruments dérivés de couverture		380 816	407 904
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	2 392 989	2 512 535
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		57 493	244 497
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 335 496	2 268 038
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	36 589 664	36 882 974
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		7 383 093	7 211 245
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		28 720 607	29 185 014
<i>Titres de dettes</i>		485 964	486 715
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-332 331	-363 779
Actifs d'impôts courants et différés		106 420	85 878
Comptes de régularisation et actifs divers		382 228	286 881
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
Contrats d'assurance émis - Actif			
Contrats de réassurance détenus - Actif			
Participation dans les entreprises mises en équivalence		33 745	33 745
Immeubles de placement	6.5	154 683	134 089
Immobilisations corporelles		206 881	204 876
Immobilisations incorporelles		11 651	11 067
Ecarts d'acquisition	6.6	1 605	1 605
<b>Total de l'Actif</b>		<b>40 488 707</b>	<b>40 760 008</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	160 773	179 292
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		160 773	179 292
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			
Instruments dérivés de couverture		17 332	15 418
Passifs financiers au coût amorti	6.4	34 082 821	34 306 747
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		22 016 966	23 370 710
<i>Dettes envers la clientèle</i>		11 931 952	10 737 164
<i>Dettes représentées par un titre</i>		133 903	198 873
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés		5 827	4 690
Comptes de régularisation et passifs divers		939 064	1 027 955
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
Contrats d'assurance émis - Passif			
Contrats de réassurance détenus - Passif			
Provisions	6.7	86 913	84 742
Dettes subordonnées			
<b>Total dettes</b>		<b>35 292 730</b>	<b>35 618 844</b>

<b>Capitaux propres</b>		<b>5 195 977</b>	<b>5 141 164</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>5 195 062</b>	<b>5 136 158</b>
Capital et réserves liées		1 223 411	1 246 457
Réserves consolidées		3 406 878	3 267 092
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		474 150	452 838
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		90 623	169 770
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>915</b>	<b>5 006</b>
<b>Total du passif</b>		<b>40 488 707</b>	<b>40 760 008</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en milliers d'euros)																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022 Publié</b>	774 103	3 735 086	-16 137		4 493 052	1 845	666 494	668 339		5 161 391	3 405	1 149		1 149	4 554	5 165 945
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022</b>	774 103	3 735 086	-16 137		4 493 052	1 845	666 494	668 339		5 161 391	3 405	1 149		1 149	4 604	5 165 945
Augmentation de capital	63 678				63 678					63 678						63 678
Variation des titres autodétenus			-97		-97					-97						-97
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2022																
Dividendes versés au 1er semestre 2022		-43 750			-43 750					-43 750						-43 750
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-1			-1					-1	1				1	
Mouvements liés aux paiements en actions																
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	63 678	-43 751	-97		19 830					19 830	1				1	19 831
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						-4 032	7 563	3 531		3 531						3 531
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		4			4		-4	-4								
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		-85			-85					-85						-85
Résultat du 1er semestre 2022									127 872	127 872	339				339	128 211
Autres variations		-21			-21					-21	-1				-1	-22
<b>Capitaux propres au 30 juin 2022</b>	837 781	3 691 229	-16 234		4 512 776	-2 187	674 057	671 870	127 872	5 312 518	3 744	1 149		1 149	4 893	5 317 411
Augmentation de capital	147				147					147						147
Variation des titres autodétenus			42		42					42						42
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2022																
Dividendes versés au 2nd semestre 2022																
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		1			1					1	-1				-1	
Mouvements liés aux paiements en actions		293			293					293						293
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	147	294	42		483					483	-1				-1	482
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		364			364	-2 995	-216 037	-219 032		-218 668						-218 668
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		349			349		-349	-349								
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		-33			-33					-33						-33
Résultat du 2nd semestre 2022									41 898	41 898	114				114	42 012
Autres variations		-40			-40					-40						-40
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	837 928	3 691 814	-16 192		4 513 550	-5 182	458 020	452 838	169 770	5 136 158	3 857	1 149		1 149	5 006	5 141 164
Affectation du résultat 2022		169 770			169 770				-169 770							
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023</b>	837 928	3 861 584	-16 192		4 683 320	-5 182	458 020	452 838		5 136 158	3 857	1 149		1 149	5 006	5 141 164
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023 retraité</b>	837 928	3 861 584	-16 192		4 683 320	-5 182	458 020	452 838		5 136 158	3 857	1 149		1 149	5 006	5 141 164
Augmentation de capital	-23 214				-23 214					-23 214						-23 214
Variation des titres autodétenus			167		167					167						167
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2023																
Dividendes versés au 1er semestre 2023		-30 313			-30 313					-30 313	-198				-198	-30 511
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		11			11					11	-3 925				-3 925	-3 914
Mouvements liés aux paiements en actions																
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	-23 214	-30 302	167		-53 349					-53 349	-4 123				-4 123	-57 472
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		1 572			1 572	1 113	20 199	21 312		22 884						22 884
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		1 572			1 572		-1 572	-1 572								
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		-122			-122					-122						-122
Résultat du 1er semestre 2023									90 623	90 623	32				32	90 655
Autres variations (2)		-1 132			-1 132					-1 132						-1 132
<b>Capitaux propres au 30 juin 2023</b>	814 714	3 831 600	-16 025		4 630 289	-4 069	478 219	474 150	90 623	5 195 062	-235	1 149		1 149	915	5 195 977

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Autres variations : dont - 1,09 millions d'euros liés à l'entrée de la SCI FOCH TENREMONDE dans le périmètre de consolidation

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 5,20 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 5,14 milliards au 31 décembre 2022. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- résultat du groupe Crédit Agricole Nord de France au 1er semestre 2023 (90,62 millions d'euros) et écarts de réévaluation (21,31 millions d'euros) liés essentiellement à l'évaluation des titres, instruments de capitaux propres
- diminution du capital des Caisses Locales (23,21 millions d'euros) et distribution des dividendes de l'exercice 2022 (15,84 millions d'euros par la Caisse régionale Nord de France et 14,47 millions d'euros par les Caisses Locales).

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	30/06/2022
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>96 641</b>	<b>151 308</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		10 997	10 546
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.6		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		12 013	5 001
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-122	-86
Résultat net des activités d'investissement		16	189
Résultat net des activités de financement		3 516	240
Autres mouvements		-18 149	49 661
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>8 271</b>	<b>65 551</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		-1 145 782	335 910
Flux liés aux opérations avec la clientèle		1 637 490	-355 712
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		135 364	-166 252
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-167 085	395 942
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés		-26 594	-16 479
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>433 393</b>	<b>193 409</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>538 305</b>	<b>410 268</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		<b>-9 405</b>	<b>-97</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>-16 111</b>	<b>-10 651</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>-25 516</b>	<b>-10 748</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		<b>-53 855</b>	<b>19 799</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>		<b>-71 549</b>	<b>46 708</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>-125 404</b>	<b>66 507</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>			
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>387 385</b>	<b>466 027</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>3 257 090</b>	<b>3 545 751</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		137 010	124 892
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 120 080	3 420 859
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>3 644 475</b>	<b>4 011 775</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		127 077	113 918
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 517 398	3 897 857
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>387 385</b>	<b>466 024</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 9 « Parties liées ». Au cours du premier semestre 2023, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole Nord de France s'élève à 9 405 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- l'acquisition d'actions de la SA Nord Capital Investissement pour 3 719 milliers d'euros,
- l'acquisition d'une agence immobilière pour 3 150 milliers d'euros,
- la souscription à l'augmentation de capital de la SA SEGAM pour 2 000 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement :
  - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires à hauteur de 14 468 milliers d'euros,
  - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 8 266 milliers d'euros,
  - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour un montant de 1 070 milliers d'euros et à SACAM Mutualisation pour un montant de 6 509 milliers d'euros.

- le remboursement de parts sociales pour un montant net de 23 214 milliers d'euros dans les Caisses Locales.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 15 539 milliers d'euros et les remboursements à 80 648 milliers d'euros.

Ce poste recense également :

- les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour 3 412 milliers d'euros,
- le remboursement de la dette locative (norme IFRS16) pour 3 063 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole Nord de France pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
<b>IFRS 17</b> IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance »	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Oui
<b>Amendement à IFRS 17</b> Informations comparatives à la première application conjointe d'IFRS 17 et d'IFRS 9	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non
<b>IAS 1</b> Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non
<b>IAS 8</b> Définition des estimations comptables	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non
<b>IAS 12</b> Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non

**Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2023**

Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein du Crédit Agricole Nord de France, la norme IFRS 17 n'a pas eu d'impact au niveau des comptes consolidés du Crédit Agricole Nord de France au 1er janvier 2023.



## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1 Principales opérations de structure**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

#### **➤ FCT Crédit Agricole Habitat**

Au 30/06/2023, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2018 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché, ayant été débouclée par anticipation le 27 avril 2023 pour un montant total de 1,150 milliards d'euros au niveau Groupe.

Au 30 juin 2023, le Crédit Agricole Nord de France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

### **2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023**

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

L'entrée de la SCI Foch Tenremonde est l'unique variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2022.

### **2.3 Autres événements significatifs de la période**

#### **➤ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine**

Le Crédit Agricole Nord de France est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Le Crédit Agricole Nord de France est exposé, en valeur absolue, au risque pays sur l'Ukraine et la Russie à hauteur de 287,5 milliers d'euros au 30 juin 2023.

## ➤ Pilier 2 - Globe

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

A ce jour, au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE dans l'UE. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

### **3    *Risque de crédit et opérations de couverture***

#### **3.1    *Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

##### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>486 933</b>	<b>-218</b>					<b>486 933</b>	<b>-218</b>	<b>486 715</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>486 933</b>	<b>-218</b>					<b>486 933</b>	<b>-218</b>	<b>486 715</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>-760</b>	<b>10</b>					<b>-760</b>	<b>10</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	742 972	-1					742 972	-1	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-743 732						-743 732		
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		11						11	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
<b>Total</b>	<b>486 173</b>	<b>-208</b>					<b>486 173</b>	<b>-208</b>	<b>485 965</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-1						-1		
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>486 172</b>	<b>-208</b>					<b>486 172</b>	<b>-208</b>	<b>485 964</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>799 406</b>		<b>13</b>		<b>54</b>	<b>-54</b>	<b>799 473</b>	<b>-54</b>	<b>799 419</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>799 406</b>		<b>13</b>		<b>54</b>	<b>-54</b>	<b>799 473</b>	<b>-54</b>	<b>799 419</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>									
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)					-55	54	-55	54	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...					-1	54	-1	54	
Passages à perte					-54	54	-54	54	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période						-54		-54	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
<b>Total</b>	<b>799 406</b>		<b>13</b>		<b>-1</b>		<b>799 418</b>		<b>799 418</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-432 160		57		1		-432 102		
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>367 246</b>		<b>70</b>				<b>367 316</b>		<b>367 316</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>26 977 626</b>	<b>-54 846</b>	<b>2 199 370</b>	<b>-163 718</b>	<b>440 431</b>	<b>-213 849</b>	<b>29 617 427</b>	<b>-432 413</b>	<b>29 185 014</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>-328 092</b>	<b>-20 688</b>	<b>303 841</b>	<b>35 019</b>	<b>24 251</b>	<b>-10 608</b>		<b>3 723</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-1 081 033	7 224	1 081 033	-19 020				-11 796	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	760 396	-27 965	-760 396	50 436				22 471	
Transferts vers Stage 3 (1)	-13 578	66	-28 647	4 018	42 225	-13 409		-9 325	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	6 123	-13	11 851	-415	-17 974	2 801		2 373	
<b>Total après transferts</b>	<b>26 649 534</b>	<b>-75 534</b>	<b>2 503 211</b>	<b>-128 699</b>	<b>464 682</b>	<b>-224 457</b>	<b>29 617 427</b>	<b>-428 690</b>	<b>29 188 737</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>-278 395</b>	<b>28 137</b>	<b>-159 642</b>	<b>-39 824</b>	<b>-48 065</b>	<b>13 082</b>	<b>-486 102</b>	<b>1 395</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	2 091 738	-5 787	124 130	-15 740			2 215 868	-21 527	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-2 329 738	8 628	-283 712	14 327	-36 112	18 045	-2 649 562	41 000	
Passages à perte					-11 953	10 132	-11 953	10 132	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-82		-60			14	-142	14	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		25 296		-38 411		-16 250		-29 365	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	-40 313					1 141	-40 313	1 141	
<b>Total</b>	<b>26 371 139</b>	<b>-47 397</b>	<b>2 343 569</b>	<b>-168 523</b>	<b>416 617</b>	<b>-211 375</b>	<b>29 131 325</b>	<b>-427 295</b>	<b>28 704 030</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	5 764		-2 146		12 959		16 577		
<b>Au 30 juin 2023 (4)</b>	<b>26 376 903</b>	<b>-47 397</b>	<b>2 341 423</b>	<b>-168 523</b>	<b>429 576</b>	<b>-211 375</b>	<b>29 147 902</b>	<b>-427 295</b>	<b>28 720 607</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2023, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 669 458 milliers d'euros

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>244 498</b>	<b>-55</b>					<b>244 498</b>	<b>-55</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2								
Retour de Stage 2 vers Stage 1								
Transferts vers Stage 3 (1)								
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1								
<b>Total après transferts</b>	<b>244 497</b>	<b>-55</b>					<b>244 497</b>	<b>-55</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>-185 505</b>	<b>32</b>					<b>-185 505</b>	<b>32</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	1 520						1 520	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-187 025	11					-187 025	11
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		21						21
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
<b>Total</b>	<b>58 992</b>	<b>-23</b>					<b>58 992</b>	<b>-23</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-1 499						-1 499	
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>57 493</b>	<b>-23</b>					<b>57 493</b>	<b>-23</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassé directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 441 255</b>	<b>-8 626</b>	<b>63 831</b>	<b>-7 717</b>	<b>6 390</b>	<b>-4</b>	<b>2 511 476</b>	<b>-16 347</b>	<b>2 495 129</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>-127 879</b>	<b>-538</b>	<b>127 879</b>	<b>698</b>				<b>160</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-149 930	1 240	149 930	-1 860				-620	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	22 051	-1 778	-22 051	2 558				780	
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>2 313 376</b>	<b>-9 164</b>	<b>191 710</b>	<b>-7 019</b>	<b>6 390</b>	<b>-4</b>	<b>2 511 476</b>	<b>-16 187</b>	<b>2 495 289</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>-327 071</b>	<b>3 596</b>	<b>40 992</b>	<b>-596</b>	<b>-1 376</b>	<b>1</b>	<b>-287 455</b>	<b>3 001</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	630 364	-2 340	96 303	-3 562			726 667	-5 902	
Extinction des engagements	-957 293	4 540	-55 220	12 633	-1 957	1	-1 014 470	17 174	
Passages à perte					-2		-2		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 396		-9 667				-8 271	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	-142		-91		583		350		
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>1 986 305</b>	<b>-5 568</b>	<b>232 702</b>	<b>-7 615</b>	<b>5 014</b>	<b>-3</b>	<b>2 224 021</b>	<b>-13 186</b>	<b>2 210 835</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.



## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 038 716</b>	<b>-3 441</b>	<b>12 849</b>	<b>-1 540</b>	<b>4 607</b>	<b>-4 315</b>	<b>1 056 172</b>	<b>-9 296</b>	<b>1 046 876</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>-1 936</b>	<b>529</b>	<b>1 936</b>	<b>-856</b>				<b>-327</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-3 039	616	3 039	-1 018				-402	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 103	-87	-1 103	162				75	
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>1 036 780</b>	<b>-2 912</b>	<b>14 785</b>	<b>-2 396</b>	<b>4 607</b>	<b>-4 315</b>	<b>1 056 172</b>	<b>-9 623</b>	<b>1 046 549</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>8 136</b>	<b>493</b>	<b>-2 314</b>	<b>995</b>	<b>180</b>	<b>-185</b>	<b>6 002</b>	<b>1 303</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	97 738	-299	170	-33			97 908	-332	
Extinction des engagements	-89 632	194	-2 442	106	-269	257	-92 343	557	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		598		922		-442		1 078	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	30		-42		449		437		
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>1 044 916</b>	<b>-2 419</b>	<b>12 471</b>	<b>-1 401</b>	<b>4 787</b>	<b>-4 500</b>	<b>1 062 174</b>	<b>-8 320</b>	<b>1 053 854</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

### 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Nord de France au risque souverain sont les suivantes :

#### Activité bancaire

30/06/2023  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Autriche							
Belgique				50 257	50 257		50 257
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France				132 000	132 000		132 000
Hong Kong							
Italie							
Japon							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Taiwan							
Turquie							
Ukraine							
Autres pays souverains							
<b>Total</b>				<b>182 257</b>	<b>182 257</b>		<b>182 257</b>

31/12/2022  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Autriche							
Belgique				50 181	50 181		50 181
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France				131 954	131 954		131 954
Hong Kong							
Italie							
Japon							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Taiwan							
Turquie							
Ukraine							
Autres pays souverains							
<b>Total</b>				<b>182 135</b>	<b>182 135</b>		<b>182 135</b>

### 3.3 Comptabilité de couverture

Comme précisé dans nos annexes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2022, le Crédit Agricole Nord de France met en place des opérations de couverture de différentes natures :

- **Couverture de juste valeur** : les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier
- **Couverture de flux de trésorerie** : les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments financiers ou transactions futurs hautement probables
- **Couverture d'un investissement net en devise** : les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Au 30 juin 2023, la Juste Valeur des dérivés de couverture s'élève à 380 816 milliers d'euros à l'actif et 17 332 milliers d'euros au passif (contre respectivement 407 904 milliers d'euros et 15 418 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Ces couvertures sont essentiellement des opérations de couverture en juste valeur : 380 816 milliers d'euros à l'actif et 17 332 milliers d'euros au passif (contre respectivement 407 904 et 15 418 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et 9 % du notionnel des dérivés de couverture au 30 juin 2023.

Les dérivés de couverture en juste valeur portent essentiellement sur de la couverture du risque de taux. Ces couvertures modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

	30/06/2023				31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>35 320</b>	<b>14 774</b>	<b>-2 911</b>	<b>426 573</b>	<b>38 138</b>	<b>15 370</b>	<b>96 025</b>	<b>437 005</b>
Taux d'intérêt	35 320	14 774	-2 911	426 573	38 138	15 370	96 025	437 005
Change								
Autres								
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>35 320</b>	<b>14 774</b>	<b>-2 911</b>	<b>426 573</b>	<b>38 138</b>	<b>15 370</b>	<b>96 025</b>	<b>437 005</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	345 496	2 558	-32 654	4 080 357	369 766	48	468 562	4 283 036
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>380 816</b>	<b>17 332</b>	<b>-35 565</b>	<b>4 506 930</b>	<b>407 904</b>	<b>15 418</b>	<b>564 587</b>	<b>4 720 041</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat est détaillé en note 4.3 des présents états financiers, notamment les effets d'inefficacité de couverture qui s'élève à 1 575 milliers d'euros au 30 juin 2023 (contre -4 428 milliers d'euros au 30 juin 2022) dont 369 milliers d'euros au titre des micro-couvertures et 1 206 milliers d'euros au titre de la macrocouverture.

A noter que l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux s'élève à - 332 milliers d'euros à l'actif au 30 juin 2023 (contre respectivement - 364 milliers d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de cet écart est essentiellement lié à l'évolution de l'environnement de taux constaté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 conduisant à un ajustement de la Juste Valeur de la portion couverte des instruments financiers à taux fixe appartenant au portefeuille couvert.

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	400 767	276 494
Opérations avec les établissements de crédit	38 861	2 044
Opérations internes au Crédit Agricole	88 338	33 369
Opérations avec la clientèle	272 919	240 125
Opérations de location-financement		
Titres de dettes	649	956
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	427	382
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	427	382
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	42 850	2 262
Autres intérêts et produits assimilés	8	1
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>444 052</b>	<b>279 139</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	-323 913	-78 344
Opérations avec les établissements de crédit	-29 020	-976
Opérations internes au Crédit Agricole	-247 237	-74 135
Opérations avec la clientèle	-44 244	-3 449
Opérations de location-financement		
Dettes représentées par un titre	-3 412	216
Dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-19 989	-23 469
Autres intérêts et charges assimilées	-104	-92
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-344 006</b>	<b>-101 905</b>

(1) dont 2 829 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2023 contre 1 561 milliers d'euros au 30 juin 2022

(2) dont 5 247 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2023 contre 5 334 milliers d'euros au 30 juin 2022

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 5 985 milliers d'euros et 7 361 milliers d'euros.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	584	-208	376	181	-233	-52
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 543	-24 874	1 669	11 738	-28 423	-16 685
Sur opérations avec la clientèle	6 884	-5 058	1 826	6 286	-924	5 362
Sur opérations sur titres		-82	-82		-162	-162
Sur opérations de change	182	-5	177	131	-1	130
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	156		156	340		340
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	130 800	-12 723	118 077	138 817	-10 786	128 031
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 893		3 893	3 895		3 895
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>169 042</b>	<b>-42 950</b>	<b>126 092</b>	<b>161 388</b>	<b>-40 529</b>	<b>120 859</b>

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de banque de proximité.

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Dividendes reçus	2 147	1 489
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 784	4 106
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 064	10 972
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	7 499	-1 320
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	1 767	1 096
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	911	877
Résultat de la comptabilité de couverture	-1 575	4 428
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>18 597</b>	<b>21 648</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			30/06/2022		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>101 174</b>	<b>-101 543</b>	<b>-369</b>	<b>119 324</b>	<b>-117 977</b>	<b>1 347</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	52 042	-49 501	2 541	25 961	-93 363	-67 402
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	49 132	-52 042	-2 910	93 363	-24 614	68 749
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>705 607</b>	<b>-706 813</b>	<b>-1 206</b>	<b>367 428</b>	<b>-364 347</b>	<b>3 081</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	369 131	-337 682	31 449	17 587	-349 841	-332 254
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	336 476	-369 131	-32 655	349 841	-14 506	335 335
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>806 781</b>	<b>-808 356</b>	<b>-1 575</b>	<b>486 752</b>	<b>-482 324</b>	<b>4 428</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	68 016	59 638
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>68 016</b>	<b>59 638</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

#### 4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Produits nets des immeubles de placement	3 483	3 272
Autres produits (charges) nets	19 869	20 345
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>23 352</b>	<b>23 617</b>

## 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Charges de personnel	-144 438	-131 436
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-12 927	-17 361
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-69 527	-67 877
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-226 892</b>	<b>-216 674</b>

(1) Dont 5 787 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2023 contre 8 639 milliers d'euros au 30 juin 2022

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation.

Au 30/06/2023, l'impact positif de cette réforme sur le résultat d'exploitation est de 809 milliers d'euros.

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-10 997</b>	<b>-10 548</b>
Immobilisations corporelles (1)	-10 890	-10 485
Immobilisations incorporelles	-107	-63
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-10 997</b>	<b>-10 548</b>

(1) Dont 3 058 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre 3 155 milliers d'euros au 30 juin 2022



## 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>7 007</b>	<b>-12 010</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>11 571</b>	<b>-10 538</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	33	31
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	7 458	-8 230
Engagements par signature	4 080	-2 339
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>-4 564</b>	<b>-1 472</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-4 805	-2 433
Engagements par signature	241	961
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>-6 904</b>	<b>-13 898</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-6 720	-13 812
Engagements par signature	-184	-86
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>-594</b>	<b>-1 189</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>-299</b>	<b>3 633</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>-790</b>	<b>-23 464</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 772	-2 076
Récupérations sur prêts et créances	1 025	1 451
comptabilisés au coût amorti	1 025	1 451
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Décotes sur crédits restructurés	-142	-274
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	<b>-1 679</b>	<b>-24 363</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-16</b>	<b>-189</b>
Plus-values de cession	6	5
Moins-values de cession	-22	-194
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>-16</b>	<b>-189</b>

## 4.10 Impôts

### Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Charge d'impôt courant	-4 476	-37 114
Charge d'impôt différé	-1 510	14 017
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>-5 986</b>	<b>-23 097</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	96 519	25,83%	-24 931
Effet des différences permanentes		-13,34%	12 874
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,92%	-885
Effet de l'imposition à taux réduit		-7,31%	7 054
Changement de taux			
Effet des autres éléments		0,10%	-98
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>6,20%</b>	<b>-5 986</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	151 222	25,83%	-39 061
Effet des différences permanentes		2,25%	-3 405
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,65%	-985
Effet de l'imposition à taux réduit		-2,75%	4 159
Changement de taux			
Effet des autres éléments		-10,71%	16 195
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>15,27%</b>	<b>-23 097</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 501</b>	<b>-5 438</b>
Ecart de réévaluation de la période	1 533	-5 407
Transferts en résultat		
Autres variations	-32	-31
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-388</b>	<b>1 406</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 113</b>	<b>-4 032</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		7 816
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en réserves		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>21 037</b>	<b>1 924</b>
Ecart de réévaluation de la période	23 156	1 929
Transferts en réserves	-2 119	-4
Autres variations		-1
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-838</b>	<b>-2 177</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>20 199</b>	<b>7 563</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>21 312</b>	<b>3 531</b>
Dont part du Groupe	21 312	3 531
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

## 5 Informations sectorielles

### Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers du Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Le Crédit Agricole Nord de France relève du secteur " banque de proximité ".

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022
	Banque de proximité	Banque de proximité
<b>Produit net bancaire total</b>	<b>336 103</b>	<b>402 996</b>
Charges d'exploitation	-237 889	-227 222
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>98 214</b>	<b>175 774</b>
Coût du risque	-1 679	-24 363
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>96 535</b>	<b>151 411</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	122	86
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-16	-189
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>96 641</b>	<b>151 308</b>
Impôts sur les bénéfices	-5 986	-23 097
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>90 655</b>	<b>128 211</b>
Intérêts minoritaires	32	339
<b>Résultat Net part du groupe</b>	<b>90 623</b>	<b>127 872</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>40 488 707</b>	<b>38 383 115</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>35 203 022</b>	<b>32 942 724</b>

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	163 435	183 967
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	269 844	241 256
Instruments de capitaux propres	118 616	108 265
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	116 668	103 245
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	34 560	29 746
<b>Valeur au bilan</b>	<b>433 279</b>	<b>425 223</b>
	Dont Titres prêtés	

(1) Dont 110 411 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 (contre 97 204 milliers d'euros au 31 décembre 2022)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	160 773	179 292
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>160 773</b>	<b>179 292</b>

En application de la norme IFRS9, le Crédit Agricole Nord de France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Crédit Agricole Nord de France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le Crédit Agricole Nord de France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du Crédit Agricole Nord de France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	57 493		-5 486	244 497		-6 987
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 335 496	516 421	-20 222	2 268 038	494 774	-19 612
<b>Total</b>	<b>2 392 989</b>	<b>516 421</b>	<b>-25 708</b>	<b>2 512 535</b>	<b>494 774</b>	<b>-26 599</b>

### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	57 493		-5 486	244 497		-6 987
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>57 493</b>		<b>-5 486</b>	<b>244 497</b>		<b>-6 987</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
<b>Total des prêts et créances</b>						
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>57 493</b>		<b>-5 486</b>	<b>244 497</b>		<b>-6 987</b>
Impôts sur les bénéfices			1 417			1 805
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>			<b>-4 069</b>			<b>-5 182</b>

### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

#### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	24 260	2 457	-15	23 269	1 728	-15
Titres de participation non consolidés	2 311 236	513 964	-20 207	2 244 769	493 046	-19 597
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>2 335 496</b>	<b>516 421</b>	<b>-20 222</b>	<b>2 268 038</b>	<b>494 774</b>	<b>-19 612</b>
Impôts sur les bénéfices		-15 481	4		-14 644	4
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>500 940</b>	<b>-20 218</b>		<b>480 130</b>	<b>-19 608</b>

## Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2023			31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	2 119	2 119				
Titres de participation non consolidés			20 617	868	364	20 617
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>2 119</b>	<b>2 119</b>	<b>20 617</b>	<b>868</b>	<b>364</b>	<b>20 617</b>
Impôts sur les bénéfices		-547			-92	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 572</b>	<b>20 617</b>		<b>272</b>	<b>20 617</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

## 6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 383 093	7 211 245
Prêts et créances sur la clientèle	28 720 607	29 185 014
Titres de dettes	485 964	486 715
<b>Valeur au bilan</b>	<b>36 589 664</b>	<b>36 882 974</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	365 280	484 175
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	284 314	483 052
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		313 307
Prêts subordonnés	2 036	1 991
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>367 316</b>	<b>799 473</b>
Dépréciations		-54
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>367 316</b>	<b>799 419</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	3 252 557	2 644 576
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	3 763 220	3 767 250
Prêts subordonnés		
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>7 015 777</b>	<b>6 411 826</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 383 093</b>	<b>7 211 245</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	3 168	73 048
Autres concours à la clientèle	28 927 738	29 327 550
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 057	1 063
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	31 968	83 431
Comptes ordinaires débiteurs	183 971	132 335
<b>Valeur brute</b>	<b>29 147 902</b>	<b>29 617 427</b>
Dépréciations	-427 295	-432 413
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>28 720 607</b>	<b>29 185 014</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>		
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 720 607</b>	<b>29 185 014</b>

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	182 334	182 226
Obligations et autres titres à revenu fixe	303 838	304 707
<b>Total</b>	<b>486 172</b>	<b>486 933</b>
Dépréciations	-208	-218
<b>Valeur au bilan</b>	<b>485 964</b>	<b>486 715</b>

## 6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	22 016 966	23 370 710
Dettes envers la clientèle	11 931 952	10 737 164
Dettes représentées par un titre	133 903	198 873
<b>Valeur au bilan</b>	<b>34 082 821</b>	<b>34 306 747</b>



## Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	33 342	20 733
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	13 037	5 226
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	501 506	807 023
<b>Total</b>	<b>534 848</b>	<b>827 756</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs		
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	21 482 118	22 542 954
<b>Total</b>	<b>21 482 118</b>	<b>22 542 954</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>22 016 966</b>	<b>23 370 710</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	8 790 828	8 940 009
Comptes d'épargne à régime spécial	156 315	154 270
Autres dettes envers la clientèle	2 984 809	1 642 885
Titres donnés en pension livrée		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 931 952</b>	<b>10 737 164</b>

## Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	133 903	198 873
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>133 903</b>	<b>198 873</b>

## 6.5 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur brute	202 596		23 050				225 646
Amortissements et dépréciations	-68 507		-2 456				-70 963
<b>Immeubles de placement évalués au coût (1)</b>	<b>134 089</b>		<b>20 594</b>				<b>154 683</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	194 640		9 968	-2 012			202 596
Amortissements et dépréciations	-65 151		-5 226	1 870			-68 507
<b>Immeubles de placement évalués au coût (1)</b>	<b>129 489</b>		<b>4 742</b>	<b>-142</b>			<b>134 089</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 6.6 Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
<u>Valeur brute</u>							
SAS Square Habitat NDF	8 930						8 930
SA Foncière de l'Erable	1 605						1 605
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SAS Square Habitat NDF	- 8 930						- 8 930
<b>Total</b>	<b>1 605</b>						<b>1 605</b>

## 6.7 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Risques sur les produits épargne-logement	18 925							18 925
Risques d'exécution des engagements par signature	25 643		31 439		-35 576			21 506
Risques opérationnels	4 352				-1 951			2 401
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 728		516					3 244
Litiges divers	12 509		1 150	-153	-3 390			10 116
Participations								
Restructurations								
Autres risques	20 585		16 626	-5 233	-1 257			30 721
<b>TOTAL</b>	<b>84 742</b>		<b>49 731</b>	<b>-5 386</b>	<b>-42 174</b>			<b>86 913</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	37 160				-18 235			18 925
Risques d'exécution des engagements par signature	19 481		77 079		-70 917			25 643
Risques opérationnels	4 561				-209			4 352
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	9 839		13	-511	-732		-5 881	2 728
Litiges divers	18 004		1 375	-271	-6 599			12 509
Participations								
Restructurations								
Autres risques	11 801		15 948	-5 845	-1 319			20 585
<b>TOTAL</b>	<b>100 846</b>		<b>94 415</b>	<b>-6 627</b>	<b>-98 011</b>		<b>-5 881</b>	<b>84 742</b>

➤ Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision réformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 948 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une

provision du même montant a été constatée dans les comptes du Crédit Agricole Nord de France au 31 décembre 2021. Les dépôts des mémoires des deux parties ont été effectués sur l'année 2022.

Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité, clôturant ainsi la procédure.

Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 a été reprise dans les comptes du 30 juin 2023.

#### ➤ Provisions Epargne Logement

Comme indiqué dans nos états financiers consolidés au 31 décembre 2022, la mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait dû entraîner une reprise mécanique de provision sur le second semestre 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 65,49%.

Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis 2022, à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision. Les conditions de marché observées sur ce 1er semestre 2023 nous incitent à reconduire la décision du 31 décembre 2022. La provision au 30 juin 2023 a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 18 235 milliers d'euros au cours du premier semestre 2022) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin du premier semestre 2023.

Des travaux sont menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte. Ces travaux seront finalisés au cours du second semestre 2023 et conduiront à un ajustement de la provision Epargne Logement au 31 décembre 2023 afin de représenter au mieux notre appréciation du risque encourus sur ces produits d'épargne réglementée tenant compte du nouvel environnement économique et financiers et conditions de marché.

## 6.8 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2023	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>17 109 818</b>	<b>29,11%</b>	
Dont part du Public	16 177 385	27,52%	
Dont part Sacam Mutualisation	11 287	0,02%	
Dont part autodétenue	921 146	1,57%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>14 300 815</b>	<b>24,33%</b>	
Dont part du Public		0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 019 390	3,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	12 281 425	20,89%	
<b>Parts sociales</b>	<b>27 371 779</b>	<b>46,56%</b>	
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505	46,56%	95,53%
Dont 19 administrateurs de la Caisse régionale	264	NS	2,93%
Dont Crédit Agricole S.A.	9	NS	0,77%
Dont Sacam Mutualisation	1	NS	0,77%
<b>Total</b>	<b>58 782 412</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est de 179 286 milliers d'euros.

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2022, l'Assemblée générale du 25 avril 2023 du Crédit Agricole Nord de France a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,08 euros.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	1,05	1,05	0,09
2020	1,05	1,05	0,08
2021	1,05	1,05	0,07
2022	0,53	0,53	0,08

### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 30 511 milliers d'euros en 2023 contre 43 750 milliers d'euros en 2022.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 306 076</b>	<b>3 587 529</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 224 021</b>	<b>2 511 476</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 224 021	2 511 476
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 082 055</b>	<b>1 076 053</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	19 881	19 895
Engagements d'ordre de la clientèle	1 062 174	1 056 158
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer		
<b>Engagements reçus</b>	<b>11 869 197</b>	<b>12 190 615</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>34 179</b>	<b>33 553</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	34 179	33 553
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>11 835 018</b>	<b>12 157 062</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	2 159 786	2 133 606
Engagements reçus de la clientèle	9 675 232	10 023 456
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir		

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	7 482 621	13 236 855
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	501 506	807 023
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>7 984 127</b>	<b>14 043 878</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		312 967
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		<b>312 967</b>

Au 30 juin 2023, le Crédit Agricole Nord de France n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### **Créances apportées en garantie**

Au cours du premier semestre 2023, le Crédit Agricole Nord de France a apporté 7 482 621 milliers d'euros, de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 13 236 855 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Le Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 4 332 778 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 10 094 265 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le 23 mars 2022, le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale européenne a décidé de lever progressivement les mesures temporaires d'assouplissement des garanties de politique monétaire introduites en réponse à la pandémie de covid-19.

Dans ce contexte, la Banque de France a mis fin, à compter du 30 juin 2023, à l'éligibilité des prêts immobiliers résidentiels dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière et modifié en conséquence la décision du Gouverneur 2022-04 du 30 juin 2022.

En conséquence, le Crédit Agricole Nord de France ne poste plus de créance immobilière auprès de la Banque de France (contre 5 706 794 milliers d'euros postés au 31 décembre 2022).

- 473 275 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 548 963 milliers d'euros au 31 décembre 2022 ;

- 2 676 568 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 593 627 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

## 8 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>163 435</b>		<b>163 435</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	163 435		163 435	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>269 844</b>	<b>1 673</b>	<b>22 305</b>	<b>245 866</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>118 616</b>	<b>1 673</b>	<b>2 409</b>	<b>114 534</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>116 668</b>		<b>19 896</b>	<b>96 772</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	934			934
Titres de dettes	115 734		19 896	95 838
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature				
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>34 560</b>			<b>34 560</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2 392 989</b>	<b>57 493</b>	<b>2 324 216</b>	<b>11 280</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 335 496		2 324 216	11 280
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	57 493	57 493		
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>380 816</b>		<b>380 816</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>3 207 084</b>	<b>59 166</b>	<b>2 890 772</b>	<b>257 146</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				



	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>183 967</b>		<b>183 967</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	183 967		183 967	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>241 256</b>	<b>2 937</b>	<b>21 118</b>	<b>217 201</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>108 265</b>	<b>2 937</b>	<b>1 852</b>	<b>103 476</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>103 245</b>		<b>19 266</b>	<b>83 979</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	972			972
Titres de dettes	102 273		19 266	83 007
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature				
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>29 746</b>			<b>29 746</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2 512 535</b>	<b>117 161</b>	<b>2 384 278</b>	<b>11 096</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 268 038		2 256 942	11 096
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	244 497	117 161	127 336	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>407 904</b>		<b>407 904</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>3 345 662</b>	<b>120 098</b>	<b>2 997 267</b>	<b>228 297</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>160 773</b>		<b>160 773</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	160 773		160 773	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>17 332</b>		<b>17 332</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>178 105</b>		<b>178 105</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>179 292</b>		<b>179 292</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	179 292		179 292	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>15 418</b>		<b>15 418</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>194 710</b>		<b>194 710</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

## 8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Solde de clôture (31/12/2022)</b>	<b>228 297</b>						
Gains /pertes de la période (1)	15 829						
Comptabilisés en résultat	15 645						
Comptabilisés en capitaux propres	184						
Achats de la période	20 731						
Ventes de la période	-7 711						
Emissions de la période							
Dénouements de la période							
Reclassements de la période							
Variations liées au périmètre de la période							
Transferts							
Transferts vers niveau 3							
Transferts hors niveau 3							
<b>Solde de clôture (30/06/2023)</b>	<b>257 146</b>						

Tableau 2 sur 3  (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
		Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle			Titres de dettes	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle
<b>Solde de clôture (31/12/2022)</b>	<b>103 476</b>		<b>972</b>	<b>83 007</b>					<b>29 746</b>
Gains /pertes de la période (1)	7 381			7 345					919
Comptabilisés en résultat	7 381			7 345					919
Comptabilisés en capitaux propres									
Achats de la période	9 600			5 879					5 252
Ventes de la période	-5 923		-38	-393					-1 357
Emissions de la période									
Dénouements de la période									
Reclassements de la période									
Variations liées au périmètre de la période									
Transferts									
Transferts vers niveau 3									
Transferts hors niveau 3									
<b>Solde de clôture (30/06/2023)</b>	<b>114 534</b>		<b>934</b>	<b>95 838</b>					<b>34 560</b>

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
(en milliers d'euros)			
<b>Solde de clôture (31/12/2022)</b>	<b>11 096</b>		
Gains /pertes de la période (1)	184		
Comptabilisés en résultat			
Comptabilisés en capitaux propres	184		
Achats de la période			
Ventes de la période			
Emissions de la période			
Dénouements de la période			
Reclassements de la période			
Variations liées au périmètre de la période			
Transferts			
Transferts vers niveau 3			
Transferts hors niveau 3			
<b>Solde de clôture (30/06/2023)</b>	<b>11 280</b>		

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>13 746</b>
Comptabilisés en résultat	13 562
Comptabilisés en capitaux propres	184

## **9 Parties liées**

**Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2023 :**

### **Acquisitions**

Crédit Agricole Nord de France a souscrit aux augmentations de capital :

- de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 40 313 milliers d'euros, maintenant sa détention à 4,06% du capital,
- de la SCI Foch Tenremonde pour un montant de 25 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital,
- de la SA Foncière de l'Erable pour un montant de 5 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital et,
- de la SA SEGAM pour un montant de 2 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital.
- de la SA Nord Capital Investissement pour un montant de 13 783 milliers d'euros par réinvestissement de son dividende, et a acquis de nouveaux titres pour un montant de 3 719 milliers d'euros, portant sa détention à 99,63%.

### **Opérations diverses**

La SAS Rue La Boétie a remboursé intégralement les avances accordées par le Crédit Agricole Nord de France à hauteur de 52 811 milliers d'euros, dont 40 313 milliers d'euros ont été capitalisés.

Crédit Agricole Nord de France a accordé une nouvelle avance à la SA Maison et Cités pour 2 119 milliers d'euros.

Le montant des avances consenties à la SA Foncière de l'Erable s'élève à 41 222 milliers d'euros, après la capitalisation des intérêts de 2022 pour 408 milliers d'euros.

### **Caisses Locales**

Au 30 juin 2023, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement 23 337 milliers d'euros et 718 401 milliers d'euros.

### **Produits des participations**

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Nord de France a enregistré les dividendes suivants :

- 63 617 milliers d'euros de la SAS Rue La Boétie (acompte 2023),
- 13 783 milliers d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 5 000 milliers d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 1 500 milliers d'euros de la SAS SACAM Développement,
- 511 milliers d'euros de la SAS SACAM International.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1 632 milliers d'euros de la SCI Euralliance Europe, 1 474 milliers d'euros de la SCI Crystal Europe et 495 milliers d'euros de la SCI Quartz Europe.

## **10 Événements postérieurs au 30 juin 2023**

Aucun évènement postérieur n'est à signaler.



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92056 Paris la Défense Cedex  
France



PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

# *Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France*

*Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'information financière semestrielle 2023*

Période du 1er janvier au 30 juin 2023  
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France  
10, avenue Foch - 59000 Lille





KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



*Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022*

**II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 18 septembre 2023

KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 18 septembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Bourdeille  
Associé

Pierre Clavié  
Associé

## 4. Attestation du responsable de l'information financière

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Monsieur Laurent Martin, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Lille,

Le 19/09/2023

Le Directeur Général,

Laurent Martin

## 5. Glossaire

### ACRONYMES

---

**ABE**

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

**ACPR**

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**AMF**

Autorité des marchés financiers

**BCE**

Banque centrale européenne

**IFRS**

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

**SREP**

Supervisory Review and Evaluation Process

### TERMES

---

**Agence de notation**

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

**ALM** *Asset and Liability Management – gestion actif-passif*

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

**Appétence** *au risque*

L'appétence au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que la Caisse régionale est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Elle s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétence au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la Caisse régionale.

**AT1** *Additional Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

**Bâle 3**

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds

propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

**CCA** *Certificat coopératif d'associés*

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

**CCI** *Certificat coopératif d'investissement*

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

**Collatéral**

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

**Coefficient d'exploitation**

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

**Coût du risque sur encours**<sup>1</sup>

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque aux encours de crédit.

**Coût du risque**

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont

---

<sup>1</sup> Indicateur alternatif de performance

notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

#### **Couverture de portefeuille de prêt**

L'impact des couvertures de prêts valorise les variations de marché de la couverture du risque de crédit et le niveau des réserves qui en découlent.

#### **Créance douteuse**

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

#### **Créance dépréciée**

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

#### **Crédit Agricole S.A.**

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

#### **CVA** *Credit Valuation Adjustment*

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

#### **DVA** *Debit Valuation Adjustment*

Le Debit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

#### **Dilution**

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

#### **Dividende**

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

#### **EAD** *Exposure At Default*

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

#### **Écart d'acquisition/survalueur**

Un écart d'acquisition ou survalueur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

**EP** *Emplois pondérés* / **RWA** *Risk-Weighted Assets* Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

#### **EL** *Expected Loss*

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

#### **Établissement systémique**

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

#### **FSB** *Financial Stability Board* ou **CSF** *Conseil de stabilité financière*

Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est donc de coordonner au niveau international les travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

#### **Gestion d'actifs** *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de

particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

### **Gouvernement d'entreprise ou gouvernance**

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

### **Groupe Crédit Agricole**

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

### **HQLA High Quality Liquid Assets**

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

### **Investisseurs institutionnels**

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

**LCR** *Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois* Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

### **LGD** *Loss Given Default*

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

### **MREL** *Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/ Indicateurs et ratios prudentiels").

### **Notation de crédit** *Credit Rating*

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

### **NSFR** *Net Stable Funding Ratio – Ratio de liquidité à un an*

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

### **OPCVM** *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

### **Parts sociales**

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

### **PNB** *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, autres charges d'exploitation bancaire).

### **PEL** *Provision Épargne-Logement*

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

### **Ratio de levier**

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

### **Résolution**

Raccourci de langage pour désigner la “résolution de crises ou de défaillances bancaires”. Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l’autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

#### **RBE** *Résultat brut d’exploitation*

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d’exploitation (charges générales d’exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

#### **Résultat d’exploitation**

Le résultat d’exploitation s’obtient à partir du Résultat brut d’exploitation duquel on déduit le coût du risque.

#### **RNPG** *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l’exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

#### **ROA** *Retour sur actifs – Return On Assets*<sup>1</sup>

Le RoA est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des actifs en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à la taille de son bilan.

#### **ROE** *Retour sur fonds propres – Return On Equity*<sup>1</sup>

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

#### **Sociétaire**

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d’une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu’il détient.

#### **Solvabilité**

C’est la mesure de la capacité d’une entreprise ou d’un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu’elle porte, sont susceptibles d’engendrer. L’analyse de la solvabilité se distingue de l’analyse de la liquidité : la liquidité de l’entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de

son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l’équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR.

#### **Spread de crédit**

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d’une obligation et celui d’un emprunt sans risque de durée identique).

#### **Spread émetteur**

Marge actuarielle représentant l’écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d’un emprunt sans risque de durée identique.

#### **Stress test** *ou test de résistance*

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d’en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

#### **Taux directeur**

Taux d’intérêt fixés par la Banque centrale d’un pays ou d’une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l’activité économique. C’est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l’activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (*Fed*).

#### **Titres subordonnés**

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d’un dividende, ou réalisation d’un bénéfice).

#### **TLAC** *Total Loss Absorbing Capacity*

Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l’adéquation des capacités d’absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 “Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels”).

<sup>1</sup> Indicateur alternatif de performance